

Fonds de revenu BFI Canada – Rapport de gestion du trimestre terminé le 31 mars 2005

Le rapport de gestion qui suit porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés du Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds ») pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, présentés en dollars canadiens, et a été rédigé à l'aide de l'ensemble des renseignements disponibles en date du 9 mai 2005. Les états financiers consolidés du Fonds ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont présentés en dollars canadiens. Le présent rapport doit être lu à la lumière des états financiers consolidés du Fonds de revenu BFI Canada et des notes s'y rapportant et du rapport de gestion des exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003, qui peuvent être consultés au www.sedar.com.

Aperçu de la Société

Le Fonds, par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, est l'une des plus importantes entreprises d'Amérique du Nord fournissant des services complets de gestion des déchets, tels que des services de collecte et de mise en décharge de déchets solides non dangereux pour des clients des secteurs municipal, commercial, industriel et résidentiel, dans cinq provinces et neuf États aux États-Unis (« É.-U. »). Le Fonds sert environ 1 million de clients dont les actifs de collecte et de mise en décharge sont intégrés verticalement.

Le secteur canadien du Fonds exerce ses activités sous la marque BFI Canada, laquelle est l'une des plus importantes entreprises fournissant des services complets de gestion de déchets, tels que des services de collecte et de mise en décharge de déchets solides non dangereux, dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Le secteur canadien exploite une décharge et est propriétaire et exploitant de quatre autres décharges, exerce des activités de collecte de déchets solides sur 19 marchés et exploite quatre stations de transfert, sept installations de récupération de matières ainsi qu'une centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité.

Les activités américaines du Fonds, acquises par l'intermédiaire de l'acquisition d'IESI Corporation (« IESI »), sont exercées sous la marque IESI par l'intermédiaire d'un réseau d'actifs intégrés verticalement dans 37 marchés et comptent 43 services de collecte, 23 stations de transfert, 17 décharges et six installations de recyclage. IESI offre des services intégrés de collecte et de mise en décharge des déchets solides non dangereux dans deux régions géographiques, soit le sud, qui est constitué de diverses zones de service au Texas, en Louisiane, en Oklahoma, en Arkansas et au Missouri; et le nord-est, qui est constitué de diverses zones de service dans l'État de New York, au New Jersey, en Pennsylvanie et au Maryland.

Le Fonds verse des distributions en espèces aux porteurs de parts de fiducie en fonction de tous les montants reçus par le Fonds, et IESI, une filiale indirecte du Fonds, verse des distributions en espèces aux détenteurs d'actions privilégiées de participation (« part des actionnaires sans contrôle »), telles qu'elles sont établies par les fiduciaires. La déclaration de fiducie du Fonds stipule que les distributions mensuelles en espèces doivent être versées vers le quinzième jour du mois suivant (se reporter à la rubrique « Présentation des données par part de fiducie en circulation » pour de plus amples renseignements sur les modifications à la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour relativement aux distributions mensuelles en espèces du Fonds autorisées par les porteurs de parts lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 20 janvier 2005). Les distributions en espèces que verse le Fonds aux porteurs de parts de fiducie exigent qu'IESI verse simultanément des distributions en espèces équivalentes, sous forme de dividendes, aux détenteurs d'actions privilégiées de participation qui sont égales à la distribution par part de fiducie à verser aux porteurs de parts du Fonds, aussi longtemps que des actions privilégiées de participation demeurent en circulation.

Points saillants – Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie, à moins d'indication contraire.)

Points saillants financiers

- En fonction des résultats d'exploitation d'IESI pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, la direction croit qu'IESI est en voie de produire l'augmentation de 12 % des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} par part de fiducie moyenne pondérée et action privilégiée de participation moyenne pondérée annoncée lors de la proposition du placement de reçus de souscription qui a été clôturé sous condition en janvier 2005.
- Les produits et le BAIIA^{A)} ont progressé de 218,7 % et de 183,5 %, respectivement, par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004, principalement en raison de l'acquisition de la décharge Ridge et d'IESI conclues en janvier 2005, et de l'acquisition de Twin Oaks Environmental Ltd. (« Twin Oaks ») et de Complete Disposal Services Ltd. (« CDS ») conclues en avril et en novembre 2004, respectivement.
- Excluant les acquisitions, les produits et le BAIIA^{A)} ont progressé de 8,8 % et de 9,4 %, respectivement, par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004. La hausse des prix et des volumes sont les principales raisons de cette croissance par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004.
- Les produits d'IESI et le BAIIA^{A)} aux États-Unis, à l'exception de l'incidence de la conversion des devises, ont augmenté de 7,1 % et de 4,8 %, respectivement, pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004. Les acquisitions, les nouveaux contrats, la hausse des prix et des volumes, en partie contrebalancés par des coûts du carburant et des frais d'assurance plus élevés, sont les principales raisons de cette croissance par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004.
- Excluant les acquisitions, le Fonds et IESI ont connu une croissance interne des produits totale de 5,4 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2005.
- Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} ont totalisé 24 183 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, ce qui représente une augmentation de 13 270 \$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004. Les principales raisons de cette croissance sont les acquisitions conclues au cours des douze derniers mois, qui ont contribué à une hausse du BAIIA^{A)} de 183,5 %, partiellement contrebalancée par un accroissement des intérêts débiteurs en raison d'une dette impayée plus élevée, des investissements de maintien supérieurs afin de soutenir une plus grande clientèle, ainsi que d'une hausse des retenues d'impôt sur les intérêts et les dividendes versés à 4264126 Canada Limitée, une filiale du Fonds, par IESI.
- Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} par part de fiducie moyenne pondérée et action privilégiée de participation moyenne pondérée ont atteint 0,43 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, soit une augmentation de 0,02 \$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004. Le calendrier des investissements de maintien pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 ne correspond pas à celui du trimestre terminé le 31 mars 2004. Les investissements de maintien pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, en tant que pourcentage du BAIIA^{A)}, s'élevaient à 20,7 % par rapport à 7,8 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2004. Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} par part de fiducie moyenne pondérée et action privilégiée de participation moyenne pondérée, à l'exception des investissements de maintien, s'élevaient à 0,57 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 par rapport à 0,45 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2004.
- Le total des distributions déclarées sur le nombre moyen pondéré de parts de fiducie et d'actions privilégiées de participation en circulation s'est élevé à 21 998 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, ce qui représente un ratio de distribution de 91,0 % des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} sur le nombre moyen pondéré de parts de fiducie et d'actions privilégiées de participation en circulation. Compte tenu de distributions versées sur le nombre moyen pondéré de reçus de souscription en circulation d'un montant de 1 175 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 20 janvier 2005, alors que le produit du placement était détenu en main tierce, les distributions déclarées ont totalisé 23 173 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005.

Autres points saillants

- Le Fonds a conclu l'acquisition de la décharge Ridge près de Chatham, en Ontario et d'IESI située à Fort Worth, au Texas en janvier 2005. Parallèlement à la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a achevé le placement de parts de fiducie d'un montant de 374 000 \$ pour financer une tranche de ces acquisitions, et il a conclu une facilité de crédit renouvelable modifiée et mise à jour de 80 000 \$ par l'intermédiaire de BFI Canada Holdings Inc. (« Holdings ») et une facilité de crédit de 385 000 \$ US par l'intermédiaire d'IESI.
- La décharge Ridge a été intégrée avec succès aux activités du Fonds et le Fonds internalise les déchets provenant de ses activités dans le sud-ouest de l'Ontario dans la décharge Ridge depuis le 4 janvier 2005.
- IESI a achevé trois acquisitions complémentaires pour la période du 21 janvier 2005 au 31 mars 2005 (la « période tampon liée à IESI »).

| (en milliers, sauf les montants par part de fiducie) | Trimestres terminés les 31 mars | |
|--|------------------------------------|--------------------|
| | 2005 | 2004 ¹⁾ |
| | (non vérifié) | (non vérifié) |
| Produits | 134 418 \$ | 42 175 \$ |
| Charges d'exploitation | 76 111 | 21 452 |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 18 232 | 6 589 |
| Bénéfice avant les éléments suivants | 40 075 | 14 134 |
| Amortissement | 30 008 | 10 566 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 5 275 | 1 176 |
| Frais de financement | 36 710 | - |
| Gain net à la cession d'immobilisations | - | (24) |
| Gains sur les instruments dérivés | (4 693) | - |
| Perte de change | 3 325 | - |
| Autres charges | 1 074 | - |
| (Perte) bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle | (31 624) | 2 416 |
| Économie d'impôts | (19 951) | (946) |
| Part des actionnaires sans contrôle | (3 211) | - |
| Bénéfice net (perte nette) | (8 462) \$ | 3 362 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) par part de fiducie moyenne pondérée, de base et dilué | (0,21) \$ | 0,13 \$ |
| Nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation | 41 139 | 26 500 |
| Nombre moyen pondéré d'actions privilégiées de participation en circulation | 15 609 | - |
| Nombre moyen pondéré de parts de fiducie et d'actions privilégiées de participation en circulation | 56 748 | 26 500 |
| Investissements de maintien et dépenses en actifs liés aux décharges | 8 300 \$ | 1 105 \$ |
| Investissement de croissance et dépenses en actifs liés aux décharges | 8 663 | 1 351 |
| Total des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges | 16 963 \$ | 2 456 \$ |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} | 24 183 \$ | 10 913 \$ |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} par part de fiducie moyenne pondérée et action privilégiée de participation moyenne pondérée | 0,43 \$ | 0,41 \$ |
| Total des distributions déclarées sur les parts de fiducie moyennes pondérées | 15 624 \$ | 8 446 \$ |
| Total des distributions déclarées sur les reçus de souscription moyens pondérés | 1 175 | - |
| Total des distributions déclarées sur les parts de fiducies moyennes pondérées et les reçus de souscription moyens pondérés | 16 799 | 8 446 |
| Distributions attribuables aux actionnaires privilégiés participatifs | 6 374 | - |
| Total des distributions déclarées | 23 173 \$ | 8 446 \$ |
| Total des distributions déclarées par part de fiducie moyenne pondérée et par action privilégiée de participation moyenne pondérée | 0,39 \$ | 0,32 \$ |
| Total des distributions déclarées par reçu de souscription moyen pondéré | 0,08 \$ | - |
| Total des distributions déclarées par part de fiducie moyenne pondérée, par action privilégiée de participation moyenne pondérée et par reçu de souscription moyen pondéré | 0,41 \$ | 0,32 \$ |

Note :

- ¹⁾ Avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a acquis IESI. Par conséquent, les résultats d'exploitation pour le trimestre terminé le 31 mars 2004 n'incluent pas les résultats d'exploitation d'IESI. Se reporter à la rubrique « Revue de l'exploitation d'IESI » pour une analyse des résultats d'exploitation d'IESI pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004.

Revue de l'exploitation – Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

(Se reporter à la rubrique « Revue de l'exploitation d'IESI » pour une analyse des résultats d'exploitation d'IESI pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004.)

Quant à l'expansion du Fonds aux États-Unis, par l'intermédiaire de l'acquisition d'IESI le 21 janvier 2005, nous rappelons aux lecteurs qu'une tranche importante des produits et du BAIIA^A) du Fonds prévus en 2005, dont la présentation est en dollars canadiens, proviendront des États-Unis. Le Fonds présente ses résultats financiers en dollars canadiens et, en conséquence, les variations futures des taux de change entre le Canada et les États-Unis auront une incidence sur la valeur des résultats d'exploitation du Fonds aux États-Unis convertis en dollars canadiens. Les résultats d'exploitation futurs aux États-Unis seront convertis en dollars canadiens selon la méthode du taux courant qui utilise le taux de change moyen en cours entre le Canada et les États-Unis au cours de la période visée. De plus, les actifs et les passifs aux États-Unis sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les écarts de conversion sont reportés et comptabilisés à titre de composante distincte de l'avoir des porteurs de parts et sont inclus uniquement dans les états consolidés des résultats du Fonds lorsqu'une diminution de l'investissement du Fonds dans ses établissements étrangers survient. Les effets de 160 000 \$ US du Fonds à recevoir d'IESI ne sont pas compris dans l'investissement net d'IESI et, par conséquent, ils seront convertis comme s'ils étaient des soldes commerciaux en devises à l'égard de tiers à chaque date du bilan. Le gain ou la perte de change résultant de la conversion de ces effets d'une date de bilan à l'autre sera comptabilisé dans l'état des résultats du Fonds à titre de perte (gain) de change, à titre d'élément sans effet sur la trésorerie. Afin de protéger les distributions libellées en dollars canadiens, qui sont soutenues par des flux de trésorerie libellés en dollars américains, des variations des taux de change entre le Canada et les États-Unis, IESI a conclu trois conventions de trois ans à taux unique qui lui permettent un achat mensuel de 4 500 \$ à un taux de change moyen d'environ 1,22 \$. Cette couverture fournit au Fonds une certaine protection contre les variations des taux de change jusqu'en février 2008, et la direction prévoit renouveler périodiquement ces conventions lorsqu'elles prendront fin. Le Fonds n'a pas désigné ces instruments dérivés libellés en devises comme une couverture. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés seront comptabilisées à l'état des résultats du Fonds, à titre d'élément sans effet sur la trésorerie. Les lecteurs seront en mesure d'évaluer l'efficacité des contrats de couverture à taux de change unique conclus par le Fonds dans le calcul des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^B) étant donné que le Fonds y comptabilisera l'incidence de la couverture de change pour soutenir les distributions en dollars canadiens de cette période.

Produits

Les produits, qui se chiffrent à 134 418 \$, ont été de 92 243 \$, soit de 218,7 %, supérieurs à ceux du trimestre terminé le 31 mars 2004. Le secteur canadien a compté pour environ 12 100 \$ de l'augmentation des produits par rapport au trimestre précédent, y compris environ 8 400 \$ découlant des acquisitions de Twin Oaks et de CDS conclues au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 et de l'acquisition de la décharge Ridge conclue le 4 janvier 2005. Le reste de l'augmentation du secteur canadien est lié aux hausses de prix et à la croissance interne, y compris un accroissement des volumes de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge de Lachenaie ainsi qu'à des prix des marchandises favorables. L'acquisition d'IESI a ajouté un montant additionnel d'environ 80 100 \$ pour la période tampon liée à IESI.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui se chiffrent à 76 111 \$, ont été de 54 659 \$ supérieures à celles du trimestre terminé le 31 mars 2004. Les acquisitions stratégiques susmentionnées du secteur canadien ont représenté environ 4 300 \$ de l'augmentation totale d'environ 6 000 \$ des charges de ce secteur. Le reste de l'augmentation des charges d'exploitation du secteur canadien s'explique par la hausse des dépenses liées à la mise en décharge et à la main-d'œuvre, principalement en raison de volumes de déchets supplémentaires collectés et acceptés, de redevances liées à l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie et de la hausse des frais engagés pour servir de nouveaux clients et la clientèle actuelle. Les suppléments de carburant du secteur canadien depuis le début de l'exercice ont contrebalancé la hausse des coûts du carburant, à des niveaux comparables à ceux de 2004. Le reste de l'augmentation des charges d'exploitation du premier trimestre d'environ 48 600 \$ est lié au regroupement des activités d'IESI et de celles du Fonds pour la période tampon liée à IESI.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs, qui se chiffrent à 18 232 \$, ont été de 11 643 \$ supérieurs à ceux du trimestre terminé le 31 mars 2004. L'augmentation d'environ 1 300 \$ du secteur canadien est attribuable à l'acquisition de Twin Oaks, de CDS et de la décharge Ridge. Le reste de l'augmentation, qui totalise environ 10 300 \$, est attribuable à la consolidation d'IESI pour la période tampon liée à IESI.

Bénéfice avant amortissement, intérêts sur la dette à long terme, frais de financement, gain net à la cession d'immobilisations, gains sur les instruments dérivés, perte de change, autres charges, impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle (« BAIIA^A »)

Le BAIIA^A, qui se chiffre à 40 075 \$, a été de 25 941 \$, soit de 183,5 % supérieur à celui du trimestre terminé le 31 mars 2004. Le secteur canadien a contribué pour environ 4 800 \$ à cette augmentation en raison d'apports des acquisitions stratégiques, et de la croissance des prix et des volumes, y compris une augmentation des volumes de déchets solides non dangereux acceptés dans les décharges appartenant à BFI Canada, partiellement contrebalancées par les redevances liées à l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie. Le reste de l'écart est lié aux résultats d'exploitation d'IESI pour la période tampon liée à IESI, qui ont contribué pour environ 21 100 \$ à l'augmentation.

Amortissement

L'amortissement pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 a connu une hausse de 19 442 \$, de laquelle un montant d'environ 2 400 \$ a trait au secteur canadien. Cette hausse du secteur canadien s'explique essentiellement par une augmentation de l'amortissement d'actifs incorporels constaté lors de l'acquisition de Twin Oaks, de CDS et de la décharge Ridge, et par l'amortissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations capitalisées à la décharge Ridge, partiellement contrebalancées par une diminution de l'amortissement des immobilisations en raison surtout de l'amortissement complet des véhicules et du matériel et d'une diminution de l'amortissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations capitalisées à la décharge de Lachenaie attribuable à un recul du taux des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés dans le cadre de l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie. Le reste de cette augmentation, qui s'élève à environ 17 000 \$, est lié à la consolidation des résultats d'IESI pour la période tampon liée à IESI.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme ont été supérieurs de 4 267 \$ à ceux du trimestre terminé le 31 mars 2004. Une hausse du capital total impayé de la dette à long terme utilisé pour financer en partie les acquisitions achevées au cours des douze derniers mois au Canada, combinée à une hausse des taux d'intérêt sous-jacents calculés sur la dette à long terme, y compris la clôture du placement privé de titres de créance du Fonds en juin 2004, sont les principales raisons de l'augmentation de 925 \$ du secteur canadien. Les intérêts sur la dette à long terme comprennent les intérêts sur la facilité de crédit renouvelable canadienne d'une durée de 364 jours du Fonds, facilité qui a été modifiée à la clôture de l'acquisition d'IESI. Le reste de l'augmentation des intérêts sur la dette à long terme d'environ 3 300 \$ représente les intérêts débiteurs pour la période tampon liée à IESI sur la facilité de crédit aux États-Unis du Fonds.

Frais de financement

À la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a racheté pour 150 000 \$ US de billets garantis de premier rang à 10,25 % émis par IESI et a engagé 34 620 \$ de dépenses à l'extinction. Le Fonds a comptabilisé un actif d'impôts futurs s'élevant à 13 898 \$ relativement à ces dépenses qui a été inscrit à titre d'économie d'impôts à l'état des résultats pour la période considérée.

Le Fonds, par l'intermédiaire de Holdings, a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour, l'objectif principal étant de fournir les ressources suffisantes à la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge avant de recevoir le produit du placement de reçus de souscription du Fonds. À la clôture de l'acquisition, une tranche de la facilité de crédit disponible a été annulée et la disponibilité de la facilité de crédit renouvelable a été diminuée à 80 000 \$. La réduction de disponibilité de la facilité de crédit renouvelable est considérée comme une modification importante aux modalités de la facilité de crédit modifiée.

Par conséquent, des frais de financement s'élevant à 748 \$, inclus dans les frais reportés au 31 décembre 2004 et engagés aux fins de finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge, ont été passés en charges. Le Fonds a radié les frais de financement reportés associés à sa facilité de crédit originale, qui s'élèvent à 367 \$, et il a engagé les frais de

financement et les frais engagés directement avec des tierces parties dans le but de finaliser l'acquisition de la décharge Ridge qui totalisent 975 \$.

Gain net à la cession d'immobilisations

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2005, le Fonds n'a réalisé aucun gain ni perte à la cession d'immobilisations. Les divers véhicules et conteneurs cédés au cours du trimestre terminé le 31 mars 2004, généralement destinés au rebut, se sont traduits par un gain à la cession de 24 \$.

Gains sur les instruments dérivés

Les gains sur les instruments dérivés ont trait aux gains non réalisés sur les ententes relatives aux taux de change qui sont utilisés afin de diminuer l'incidence de la variation des taux de change canadien et américain, aux swaps de taux d'intérêt utilisés pour fixer une tranche de l'élément variable de la facilité de crédit renouvelable d'IESI d'un montant de 385 000 \$ US, et à une couverture sur les prix des marchandises relative à du vieux carton ondulé, d'un montant de 4 693 \$. Le Fonds n'a pas désigné ces instruments financiers dérivés comme couvertures et, par conséquent, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est comptabilisée dans le bénéfice de la période courante.

Perte de change

Le Fonds, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive 4264126 Canada Limitée, détient pour 160 000 \$ d'effets à recevoir d'IESI. Les effets ne sont pas compris dans l'investissement net d'IESI, un établissement étranger autonome, et sont, par conséquent, convertis comme s'ils étaient des soldes commerciaux en devises à l'égard de tiers. La perte de change qui résulte de la conversion de ces effets s'est élevée à 3 325 \$.

Autres charges

Les autres charges comprennent principalement divers frais liés au versement de primes à des cadres relativement à la réalisation de l'acquisition d'IESI.

Impôts sur les bénéfices

Les économies d'impôts ont connu une hausse de 19 005 \$ comparativement au trimestre terminé le 31 mars 2004. Cette hausse pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 est en grande partie attribuable à une économie d'impôts d'environ 13 900 \$ constatée sur les frais de financement et à une économie d'impôts d'environ 4 400 \$ constatée sur l'acquisition et les frais connexes.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, le Fonds a généré une perte avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle de 31 624 \$, laquelle, imposée au taux combiné du Canada et des États-Unis de 37,7 %, a donné lieu à une économie d'impôts d'environ 12 100 \$. Des économies d'impôts de 3 200 \$ sur le bénéfice attribuable aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation de même que des économies d'impôts sur l'acquisition et les frais connexes d'environ 4 400 \$ s'ajoutent à cette économie. D'autres économies, déduction faite de l'impôt des grandes sociétés et de la hausse des retenues d'impôt sur les intérêts et les dividendes versés par IESI à 4264126 Canada Limitée, expliquent le reste de la variation nette des économies d'impôts pour le trimestre terminé le 31 mars 2005.

Part des actionnaires sans contrôle

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, la part des actionnaires sans contrôle s'élève à 3 211 \$ par rapport à néant pour le trimestre terminé le 31 mars 2004. La part des actionnaires sans contrôle représente la quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de la part des actionnaires sans contrôle pour le trimestre terminé le 31 mars 2005.

Revue de l'exploitation d'IESI – Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains.)

L'analyse qui suit est fournie à des fins d'information pour permettre aux lecteurs d'avoir une meilleure compréhension de la variation des résultats d'IESI pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 comparativement au trimestre terminé le 31 mars 2004. Le Fonds a acquis IESI le 21 janvier 2005 et, par conséquent, seuls les résultats de la période tampon liée à IESI sont compris dans les résultats financiers consolidés du Fonds.

Le tableau suivant présente l'état consolidé des résultats d'IESI pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 comparativement au trimestre terminé le 31 mars 2004 :

| (en milliers) | Trimestres terminés les | |
|--|-------------------------|-----------------------|
| | 31 mars | |
| | 2005 (non vérifié) | 2004 (non vérifié) |
| Produits | 83 182 \$ | 77 648 \$ |
| Charges d'exploitation | 50 788 | 46 242 |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 10 502 | 10 526 |
| Bénéfice avant les éléments suivants | 21 892 | 20 880 |
| Amortissement | 17 012 | 14 434 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 3 844 | 6 887 |
| Frais de financement | 28 188 | - |
| (Gains) pertes sur les instruments dérivés | (3 821) | 660 |
| Coûts d'opération | 7 344 | - |
| Autres charges | 239 | 119 |
| Perte avant impôts sur les bénéfices | (30 914) | (1 220) |
| Économies d'impôts | (10 266) | - |
| Perte nette | (20 648) \$ | (1 220) \$ |

Produits

Les produits, qui se chiffrent à 83 182 \$, ont été de 5 534 \$, soit de 7,1 %, supérieurs à ceux du trimestre terminé le 31 mars 2004. L'apport de la région du sud à cette hausse a été d'environ 2 700 \$ et celle de la région du nord-est, d'environ 2 800 \$. Cette augmentation est essentiellement due aux hausses de prix, à la croissance interne et aux acquisitions complémentaires.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui se chiffrent à 50 788 \$, ont été de 4 546 \$ supérieures à celles du trimestre terminé le 31 mars 2004. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'exploitation nécessaires pour gérer la croissance des produits dans les régions du sud et du nord-est, combinée à la hausse des coûts du carburant, des frais liés à l'entretien des véhicules et des frais d'assurance. Les suppléments de carburant depuis le début de l'exercice ont contrebalancé la hausse des coûts du carburant, à des niveaux comparables à ceux de 2004.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs, qui se chiffrent à 10 502 \$, ont été de 24 \$ inférieurs à ceux du trimestre terminé le 31 mars 2004 et ne peuvent être attribués à aucun élément ou regroupement d'éléments.

Bénéfice avant amortissement, intérêts sur la dette à long terme, frais de financement, gains (pertes) sur les instruments dérivés, coûts d'opération, autres charges et impôts sur les bénéfices (« BAIIA^{A)} aux États-Unis»)

Le BAIIA aux États-Unis, qui se chiffre à 21 892 \$, a été de 1 012 \$, soit de 4,8 %, supérieur à celui du trimestre terminé le 31 mars 2004. Cette augmentation du BAIIA aux États-Unis est principalement attribuable aux hausses de prix, de volumes et des produits de l'acquisition, en partie contrebalancée par des charges d'exploitation plus élevées pour gérer la croissance des produits.

Amortissement

L'amortissement pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 a connu une hausse de 2 578 \$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004. Relativement à l'acquisition d'IESI par une filiale du Fonds, et du regroupement ultérieur de la filiale avec IESI, les actifs et les passifs d'IESI incluent les ajustements de la juste valeur, ce qui se traduit par une augmentation d'environ 150 000 \$ des immobilisations et des actifs liés aux décharges ainsi que des actifs incorporels, laquelle a contribué à la hausse de l'amortissement.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 ont diminué de 3 043 \$ comparativement au trimestre terminé le 31 mars 2004. Cette diminution est due principalement à l'extinction de billets subordonnés de premier rang portant intérêt à 10,25 % d'un montant de 150 000 \$ d'IESI parallèlement à l'acquisition d'IESI par le Fonds.

Frais de financement

À la clôture de l'acquisition d'IESI par le Fonds, IESI a racheté des billets subordonnés de premier rang portant intérêt à 10,25 % d'un montant de 150 000 \$ et a engagé des dépenses de 28 188 \$ relatives à l'extinction. IESI a constaté un actif d'impôts futurs totalisant 11 296 \$ lié à ces dépenses, lequel a été inscrit à titre d'économie d'impôts pour la période considérée.

(Gains) pertes sur les instruments dérivés

Les gains sur les instruments dérivés ont trait aux gains non réalisés sur les ententes relatives aux taux de change qui sont utilisés afin de diminuer l'incidence de la variation des taux de change canadien et américain, aux swaps de taux d'intérêt utilisés pour fixer une tranche de la composante variable de la facilité de crédit d'IESI d'un montant de 385 000 \$, et à une couverture sur les prix des marchandises relative à du vieux carton ondulé. Le Fonds n'a pas désigné ces instruments dérivés comme couvertures et, par conséquent, la variation de la juste valeur de ces instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice de la période considérée.

Coûts d'opération

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2005, IESI a engagé des coûts d'opération de 7 344 \$ directement liés à l'acquisition d'IESI par le Fonds. Les frais assumés par IESI, le vendeur, comprennent les frais juridiques, de financement et de consultation, et ils ne sont pas disponibles aux fins de capitalisation relativement à l'acquisition d'IESI par le Fonds. Par conséquent, les coûts d'opération n'ont aucune valeur pour le Fonds ni pour IESI avant la clôture de l'acquisition et à ce titre, ils constituent des frais s'appliquant à la période précédant l'acquisition d'IESI par le Fonds.

Autres charges

Les autres charges, qui se chiffrent à 239 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, sont essentiellement liées aux divers frais liés au versement de primes à des cadres relativement à la réalisation de l'acquisition d'IESI.

Impôts sur les bénéfices

Les économies d'impôts, qui totalisent 10 266 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, sont dues essentiellement à la constatation d'économies d'impôts liées aux frais de financement.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Autres mesures de rendement – Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie et par action privilégiée de participation.)

Dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges

Le total des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges, qui comprennent les investissements de maintien et de croissance, s'est élevé à 16 963 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005. Les investissements de maintien, qui se chiffrent à 8 300 \$, ont été de 7 195 \$ supérieurs à ceux du trimestre terminé le 31 mars 2004, en raison principalement de l'acquisition d'IESI. IESI a engagé des dépenses liées aux investissements de maintien de 7 000 \$ au cours du trimestre terminé le 31 mars 2005, desquelles un montant d'environ 5 700 \$ a trait à la période tampon liée à IESI. Les investissements de maintien relatifs aux immobilisations et aux actifs liés aux décharges d'IESI concernant le trimestre terminé le 31 mars 2005 se composent d'un montant d'environ 2 200 \$ pour les véhicules, le matériel et les conteneurs et d'un montant de 4 800 \$ pour l'aménagement de cellules. Le reste de l'augmentation des investissements de maintien et des dépenses en immobilisations au cours du trimestre considéré par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004 est due au calendrier des dépenses liées aux véhicules, au matériel et aux conteneurs ainsi qu'à l'aménagement de cellules, et s'élève à environ 1 600 \$ et 900 \$, respectivement, pour le secteur canadien du Fonds. Les investissements de croissance ont été supérieurs de 7 312 \$ à ceux du trimestre terminé le 31 mars 2004, pour s'établir à 8 663 \$. Les investissements de croissance d'IESI pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 se sont élevés à environ 5 200 \$, dont une tranche de 4 200 \$ a trait à la période tampon liée à IESI. Pour le trimestre entier terminé le 31 mars 2005, les investissements de croissance relatifs aux immobilisations et aux actifs liés aux décharges se composent des dépenses liées aux véhicules, au matériel et aux conteneurs et à l'aménagement de cellules qui s'élèvent à environ 1 400 \$ et 3 800 \$, respectivement. Le reste de l'augmentation des investissements de croissance relatifs aux immobilisations et aux actifs liés aux décharges par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004 est imputable à l'aménagement de cellules ainsi qu'au matériel liés à l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie qui profiteront exclusivement à des périodes futures, à l'acquisition de matériel pour l'exploitation de la décharge Ridge et aux achats de véhicules nécessaires pour honorer les nouveaux contrats qui sont entrés en vigueur en janvier 2005, pour le secteur canadien du Fonds.

Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}

Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} ont totalisé 24 183 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, contre 10 913 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2004. Cette hausse de 13 270 \$ est essentiellement attribuable aux acquisitions d'IESI et de la décharge Ridge par le Fonds avec prise d'effet en janvier 2005 et aux acquisitions de CDS et de Twin Oaks avec prise d'effet en novembre et en avril 2004, respectivement, contrebalancée en partie par un accroissement des intérêts débiteurs en raison de l'encours de la dette à long terme, des investissements de maintien et des dépenses en actifs liés aux décharges supérieurs afin de soutenir une plus grande clientèle, ainsi que des retenues d'impôt sur les intérêts et les dividendes versés par IESI à 4264126 Canada Limitée.

Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} par part de fiducie moyenne pondérée et par action privilégiée de participation moyenne pondérée pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 ont atteint 0,43 \$, soit une augmentation de 0,02 \$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004. Le calendrier des investissements de maintien ne correspond pas d'une période à l'autre et les dépenses au titre des investissements de maintien engagées au cours du trimestre terminé le 31 mars 2005 se sont traduites par des investissements de maintien en tant que pourcentage du BAIIA^{A)} de 20,7 % contre 7,8 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2004. Compte non tenu des investissements de maintien, les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} par part de fiducie moyenne pondérée et par action privilégiée de participation moyenne pondérée se sont élevés à 0,57 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 comparativement à 0,45 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2004.

La direction du Fonds a choisi de définir et de calculer les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} au moyen d'une méthode fondée sur l'exploitation, comme suit :

| (en milliers) | Trimestres terminés les 31 mars | | |
|--|---------------------------------|-----------|--------------------|
| | 2005 | 2004 | 2003 ²⁾ |
| BAIIA ^{A)} | 40 075 \$ | 14 134 \$ | 12 614 \$ |
| Amortissement des coûts capitalisés liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges | (918) | (835) | (644) |
| Intérêts sur la dette à long terme | (5 275) | (1 176) | (1 230) |
| Primes à des cadres (autres charges) | (1 133) | - | - |
| Impôts exigibles | (374) | (105) | (175) |
| Investissements de maintien | (8 300) | (1 105) | (1 013) |
| Incidence de la couverture de change pour soutenir les distributions en dollars canadiens | 52 | - | - |
| Amortissement du gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations | 56 | - | - |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} | 24 183 \$ | 10 913 \$ | 9 552 \$ |

Note :

- 2) Le BAIIA^{A)} a été retraité afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats comparatifs est présentée en détail dans le rapport du premier trimestre terminé le 31 mars 2004 du Fonds de revenu BFI Canada.

En prévision de la clôture du placement privé de titres de créance le 25 juin 2004, le Fonds a conclu deux contrats à terme de gré à gré sur obligations afin de gérer le risque de volatilité des taux d'intérêt avant la clôture du placement. Le gain obtenu au règlement de ces contrats a totalisé 1 550 \$. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations ont pris fin concurremment à la clôture du placement privé de titres de créance et le gain a été porté aux résultats de 2004. Le montant en espèces reçu sera imputé aux flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} à partir du mois de juillet 2004 et jusqu'à l'échéance des débentures garanties de premier rang, comme suit :

| (en milliers) | Amortissement annuel | Amortissement total |
|---------------|----------------------|---------------------|
| Année | | |
| 2004 | 112 \$ | 112 \$ |
| 2005 à 2008 | 224 \$ | 896 |
| 2009 | 155 \$ | 155 |
| 2010 à 2013 | 86 \$ | 344 |
| 2014 | 43 \$ | 43 |
| | | 1 550 \$ |

Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}, calculés selon la méthode fondée sur les flux de trésorerie, comme le recommande l'avis 52-306 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur les mesures financières non définies par les PCGR, sont présentés à la note c).

Sommaire des résultats trimestriels

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie.)

(en milliers, sauf les montants par part de fiducie)

| | 2005 | |
|--|-------------------|-------------------|
| | T1 | Total |
| | (non vérifié) | |
| Produits | | |
| Canada | 54 363 \$ | 54 363 \$ |
| É.-U. - sud | 45 079 | 45 079 |
| É.-U. - nord-est | 34 976 | 34 976 |
| | <u>134 418 \$</u> | <u>134 418 \$</u> |
| Perte nette ³⁾ | (8 462) \$ | (8 462) \$ |
| Perte nette par part de fiducie, de base et diluée ³⁾ | (0,21) \$ | (0,21) \$ |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} | 24 183 \$ | 24 183 \$ |
| Distributions déclarées sur les parts de fiducie moyennes pondérées | 15 624 | 15 624 |
| Distributions déclarées sur les reçus de souscription moyens pondérés | 1 175 | 1 175 |
| Détenteurs d'actions privilégiées de participation, part des distributions déclarées | 6 374 | 6 374 |
| Total des distributions déclarées | <u>23 173</u> | <u>23 173</u> |

(en milliers, sauf les montants par part de fiducie)

| | 2004 ⁴⁾ | | | | |
|---|--------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | T4 | T3 | T2 | T1 | Total |
| | (non vérifié) | | | | |
| Produits | | | | | |
| Canada | 51 983 \$ | 48 412 \$ | 49 386 \$ | 42 175 \$ | 191 956 \$ |
| É.-U. - sud | - | - | - | - | - |
| É.-U. - nord-est | - | - | - | - | - |
| | <u>51 983 \$</u> | <u>48 412 \$</u> | <u>49 386 \$</u> | <u>42 175 \$</u> | <u>191 956 \$</u> |
| Bénéfice net | 5 633 \$ | 5 159 \$ | 5 808 \$ | 3 362 \$ | 19 962 \$ |
| Bénéfice net par part de fiducie, de base et diluée ³⁾ | 0,21 \$ | 0,19 \$ | 0,22 \$ | 0,13 \$ | 0,75 \$ |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} | 10 307 \$ | 11 681 \$ | 8 537 \$ | 10 913 \$ | 41 438 \$ |
| Distributions déclarées | 9 292 \$ | 9 011 \$ | 8 446 \$ | 8 446 \$ | 35 195 \$ |

(en milliers, sauf les montants par part de fiducie)

| | 2003 ^{4), 5)} | | | | |
|---|------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | T4 | T3 | T2 | T1 | Total |
| | (non vérifié) | | | | |
| Produits | | | | | |
| Canada | 43 370 \$ | 43 163 \$ | 42 769 \$ | 38 324 \$ | 167 626 \$ |
| É.-U. - sud | - | - | - | - | - |
| É.-U. - nord-est | - | - | - | - | - |
| | <u>43 370 \$</u> | <u>43 163 \$</u> | <u>42 769 \$</u> | <u>38 324 \$</u> | <u>167 626 \$</u> |
| Bénéfice net | 3 681 \$ | 3 323 \$ | 3 571 \$ | 2 562 \$ | 13 137 \$ |
| Bénéfice net par part de fiducie, de base et diluée ³⁾ | 0,14 \$ | 0,13 \$ | 0,13 \$ | 0,10 \$ | 0,50 \$ |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} | 7 806 \$ | 9 151 \$ | 10 170 \$ | 9 552 \$ | 36 679 \$ |
| Distributions déclarées | 8 446 \$ | 8 281 \$ | 7 950 \$ | 7 950 \$ | 32 627 \$ |

Notes :

³⁾ Le nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation au 31 mars 2005 totalisait 41 139 (26 500 en 2004). Le calcul (de la perte nette) du bénéfice net par part de fiducie de base inclut la quote-part (de la perte nette) du bénéfice net de la part des actionnaires sans contrôle, et s'élève à (0,21) \$ (0,13 \$ en 2004). Le nombre moyen pondéré de parts de fiducie entièrement diluées en circulation comprend l'échange de la totalité des actions privilégiées de participation, soit 15 609 (néant en 2004), en parts de fiducie du Fonds et il totalise 56 748 (26 500 en 2004). Le calcul (de la perte nette) du bénéfice net par part de fiducie, entièrement dilué, exclut la quote-part (de la perte nette) du bénéfice net de la part des actionnaires sans contrôle, et s'élève à (0,21) \$ (0,13 \$ en 2004).

- 4) Le sommaire des résultats trimestriels pour les périodes et les exercices terminés en 2003 et en 2004 a été retraité afin que sa présentation soit conforme à celle de l'exercice courant. Les retraitements sont conformes à la présentation et à la caractérisation de l'information sectorielle du Fonds. Avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a acquis IESI et, par conséquent, les résultats d'IESI ne sont pas inclus dans le sommaire des résultats trimestriels de 2004 et de 2003.
- 5) Les produits d'exploitation ont été retraités afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats annuels comparatifs est présentée en détail dans le rapport du premier trimestre terminé le 31 mars 2004 du Fonds de revenu BFI Canada.

Le tableau qui suit présente la croissance des produits entre le premier trimestre de 2003 et le premier trimestre de 2005 :

| | |
|--|------------------|
| Acquisitions conclues de 2003 à 2005 | 9 500 \$ |
| Acquisition d'IESI en janvier 2005 | 80 055 |
| Hausse nette des prix et croissance des volumes | 6 539 |
| Augmentation des produits du premier trimestre de 2003 au premier trimestre de 2005 | 96 094 \$ |

Situation financière

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)

Principales données des bilans consolidés

| | Canada - 31 mars 2005 (non vérifié) | É.-U. - sud et nord-est - 31 mars 2005 (non vérifié) | Au 31 mars 2005 (non vérifié) | Au 31 décembre 2004 ⁶⁾ |
|--|---|---|----------------------------------|--------------------------------------|
| Débiteurs | 33 232 \$ | 48 251 \$ | 81 483 \$ | 33 348 \$ |
| Actifs incorporels | 69 085 \$ | 30 760 \$ | 99 845 \$ | 72 856 \$ |
| Écart d'acquisition | 50 889 \$ | 435 016 \$ | 485 905 \$ | 50 889 \$ |
| Frais reportés | 50 \$ | 9 240 \$ | 9 290 \$ | 12 159 \$ |
| Immobilisations | 97 086 \$ | 196 682 \$ | 293 768 \$ | 95 325 \$ |
| Actifs liés aux décharges | 219 734 \$ | 545 699 \$ | 765 433 \$ | 110 382 \$ |
| Fonds de roulement (déficiaire) (actif à court terme moins passif à court terme) | (21 594) \$ | 3 276 \$ | (18 318) \$ | (12 686) \$ |

Note :

- ⁶⁾ Le Fonds a acquis IESI le 21 janvier 2005 et, par conséquent, la situation financière du Fonds au 31 décembre 2004 n'inclut pas la situation financière d'IESI au 31 décembre 2004.

Débiteurs

Les débiteurs ont progressé de 48 135 \$ par rapport au 31 décembre 2004, ce qui s'explique surtout par les acquisitions d'IESI et de la décharge Ridge en janvier 2005. La légère baisse des débiteurs du secteur canadien du Fonds comparativement aux débiteurs au 31 décembre 2004 est en grande partie imputable à l'échelonnement et au recouvrement des débiteurs liés aux décharges au cours du trimestre terminé le 31 mars 2005, partiellement contrebalancée par les créances acquises lors de l'acquisition de la décharge Ridge et la croissance interne des produits. La hausse d'environ 14 900 \$ des débiteurs pour les secteurs américains du Fonds du 21 janvier 2005 au 31 mars 2005 est imputable à une combinaison de fluctuations des taux de change pour cette même période ainsi que d'acquisitions et de croissance interne. Le taux de recouvrement des débiteurs reste élevé : moins de 5 % du total des comptes clients sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Le total des créances irrécouvrables représente moins de 1 % des produits.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels ont connu une hausse de 26 989 \$ par rapport au 31 décembre 2004. L'augmentation est attribuable aux actifs incorporels constatés à l'acquisition d'IESI, d'un montant d'environ 30 600 \$, y compris les fluctuations des taux de change du 21 janvier 2005 au 31 mars 2005, et aux acquisitions conclues au cours du trimestre terminé le 31 mars 2005, d'un montant d'environ 1 400 \$, partiellement contrebalancée par l'amortissement s'élevant à environ 5 000 \$ pour l'exercice. La diminution des actifs incorporels du secteur canadien du Fonds comparativement aux actifs incorporels au 31 décembre 2004 est attribuable à l'amortissement, qui totalise environ 3 800 \$. La baisse d'environ 400 \$ des actifs incorporels des secteurs américains du Fonds du 21 janvier 2005 au 31 mars 2005 est attribuable à une combinaison de fluctuations des taux de change pour cette même période, d'actifs incorporels acquis par l'intermédiaire des acquisitions d'environ 1 400 \$ et d'amortissement de 1 200 \$.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition a augmenté de 435 016 \$ par rapport au 31 décembre 2004. L'augmentation est imputable à l'écart d'acquisition constaté à l'acquisition d'IESI, d'un montant d'environ 434 000 \$, incluant les fluctuations des taux de change du 21 janvier 2005 au 31 mars 2005, et les acquisitions conclues au cours du trimestre terminé le 31 mars 2005, d'un montant d'environ 1 400 \$.

Frais reportés

La baisse de 2 869 \$ des frais reportés est imputable à la radiation des frais reportés engagés pour modifier la facilité de crédit du Fonds afin de conclure l'acquisition de la décharge Ridge, d'un montant d'environ 750 \$, combinée à la capitalisation des coûts d'opération et des frais connexes au titre de l'écart d'acquisition et des actifs liés aux décharges qui s'élèvent à environ 11 400 \$ en ce qui a trait aux acquisitions d'IESI et de la décharge Ridge. Ces baisses des frais reportés ont été partiellement contrebalancées par des ajustements de la juste valeur au titre des instruments dérivés, des frais reportés concernant les acquisitions qui n'ont pas été réalisées et des montants à payer à la direction du Fonds constatés à la clôture de l'acquisition d'IESI.

Immobilisations

Les immobilisations ont augmenté de 198 443 \$ par rapport au 31 décembre 2004. Cette augmentation est imputable aux immobilisations acquises lors de l'acquisition d'IESI, d'un montant d'environ 194 300 \$, incluant les fluctuations des taux de change du 21 janvier 2005 au 31 mars 2005, aux acquisitions conclues au cours du trimestre terminé le 31 mars 2005, d'un montant d'environ 5 700 \$, et aux ajouts d'immobilisations et autres variations sans incidence sur la trésorerie totalisant environ 8 500 \$ et 2 100 \$, respectivement, partiellement contrebalancée par un amortissement totalisant environ 12 200 \$. L'augmentation des immobilisations du secteur canadien du Fonds par rapport aux immobilisations au 31 décembre 2004 est imputable à l'acquisition de la décharge Ridge ainsi qu'aux ajouts totalisant environ 6 600 \$, ce qui excède le montant de l'amortissement d'environ 4 800 \$. La diminution d'environ 1 000 \$ des immobilisations des secteurs américains du Fonds du 21 janvier 2005 au 31 mars 2005 est imputable à une combinaison de fluctuations des taux de change pour cette même période, d'actifs acquis d'environ 3 000 \$, d'ajouts d'immobilisations et d'autres variations sans incidence sur la trésorerie totalisant environ 4 600 \$ et 2 100 \$, respectivement, partiellement contrebalancée par un amortissement d'un montant total d'environ 7 400 \$.

Actifs liés aux décharges

Les actifs liés aux décharges ont augmenté de 665 051 \$ par rapport au 31 décembre 2004. Cette augmentation est attribuable aux actifs liés aux décharges acquis lors de l'acquisition d'IESI, d'un montant d'environ 547 600 \$, y compris les fluctuations des taux de change du 21 janvier 2005 au 31 mars 2005 et de l'acquisition de la décharge Ridge, d'un montant d'environ 110 400 \$, de même qu'aux ajouts d'actifs liés aux décharges et aux coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés totalisant environ 9 500 \$, partiellement contrebalancée par un amortissement d'un montant total d'environ 12 500 \$. L'augmentation des actifs liés aux décharges du secteur canadien du Fonds comparativement aux actifs liés aux décharges au 31 décembre 2004 est imputable aux actifs acquis, aux ajouts d'actifs liés aux décharges et à des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés totalisant environ 113 700 \$, ce qui excède d'environ 4 300 \$ le montant de l'amortissement. Les ajouts liés au secteur canadien du Fonds étaient essentiellement attribuables à la construction de cellules d'enfouissement pour la décharge de Lachenaie. La diminution d'environ 11 300 \$ des actifs liés aux décharges des secteurs américains du Fonds pour la période tampon liée à IESI est imputable aux fluctuations des taux de change pour la même période et à une combinaison d'ajouts d'actifs liés aux décharges et de coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés totalisant environ 6 300 \$, partiellement contrebalancée par un amortissement d'un montant total d'environ 8 200 \$.

Fonds de roulement (déficiaire)

Le fonds de roulement actuel du Fonds, déficiaire au 31 mars 2005, correspond au total de l'actif à court terme moins le passif à court terme et s'établit à 18 318 \$ par rapport au fonds de roulement déficiaire de 12 686 \$ au 31 décembre 2004. Le Fonds a conclu une facilité de crédit renouvelable modifiée et mise à jour d'une durée de 364 jours concurremment à la clôture de l'acquisition d'IESI en janvier 2005. En conséquence, tous les montants tirés sur la facilité de crédit renouvelable sont classés à titre de passif à court terme au bilan consolidé du Fonds. Compte non tenu des montants de 37 500 \$ et de 22 000 \$ tirés sur la facilité de crédit renouvelable du Fonds au 31 mars 2005 et au 31 décembre 2004, respectivement, afin de financer partiellement les coûts visant à acquérir la décharge Ridge en janvier 2005 et CDS en novembre 2004, le fonds de roulement ajusté s'est élevé à environ 19 400 \$ et 9 500 \$, respectivement, soit une augmentation du fonds de roulement de 9 900 \$ par rapport au 31 décembre 2004. L'augmentation est essentiellement attribuable au fonds de roulement d'IESI et de la décharge Ridge acquis, de même qu'à une hausse des espèces et quasi-espèces découlant du montant tiré sur la facilité d'emprunt à long terme du Fonds pour acquérir le fonds de roulement de la décharge Ridge qui demeurerait impayé au 31 mars 2005.

Présentation des données par part de fiducie en circulation

| (en milliers) | Au 31 mars 2005 | |
|---|-----------------|-------------------|
| | Parts | \$ |
| Parts de fiducie, à la fin | 46 603 | 730 722 \$ |
| Parts de catégorie A, à la fin | - | - |
| Total de l'apport en capital, à la fin | 46 603 | 730 722 \$ |

Parts de fiducie

Un nombre illimité de parts de fiducie peut être émis. Chaque part de fiducie peut être cédée, comporte un droit de vote et représente un droit de bénéficiaire égal et indivis à l'égard de toute distribution versée par le Fonds, que ce soit sous forme de revenu, de gains nets en capital réalisés ou d'autres montants et à l'égard de tout actif net du Fonds dans le cas de la dissolution ou de la liquidation du Fonds.

Le 21 janvier 2005, le Fonds a émis 15 583 parts de fiducie pour une contrepartie totale en espèces de 374 000 \$. Les frais liés au placement ont totalisé 14 728 \$, déduction faite de l'incidence fiscale connexe qui s'est élevée à 7 554 \$. Relativement à la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a émis 1 042 parts de fiducie additionnelles en règlement de la conversion d'options sur actions et de bons de souscription d'IESI, d'un montant de 23 223 \$, et de montants à payer à la direction d'IESI de 3 224 \$.

Part de catégorie A

À l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts tenue le 20 janvier 2005 (l'« assemblée extraordinaire des porteurs de parts »), le Fonds a reçu l'approbation de créer et d'émettre une part de catégorie A. Conformément à la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, qui a été approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts, une part de catégorie A a été émise en faveur d'IESI. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de voter avec les parts de fiducie du Fonds sur toutes les questions sur la base d'un vote pour chaque part recevable à l'exercice des droits d'échange pour chaque détenteur d'actions privilégiées de participation. La part de catégorie A donnera habituellement un droit de vote avec les parts de fiducie du Fonds à toutes les assemblées des porteurs de parts ou relativement à toute résolution écrite des porteurs de parts. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner jusqu'à deux fiduciaires. Le droit de désigner des fiduciaires du Fonds est tributaire de la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation et le droit de désigner deux fiduciaires est conditionnel à ce que les détenteurs d'actions privilégiées de participation détiennent une participation dans le Fonds, sur une base diluée, excédant 20 %. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 20 %, mais est supérieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner un fiduciaire. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A n'a pas le droit de désigner un fiduciaire du Fonds. La déclaration de fiducie modifiée et mise à jour approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts prévoit que, tant que des actions privilégiées de participation sont en circulation, les fiduciaires ne doivent pas déclarer, verser ou effectuer une distribution de flux de trésorerie distribuables ou une autre distribution d'encaisse ou de biens à l'égard d'une part de fiducie du Fonds, à moins qu'IESI déclare et effectue une distribution aux détenteurs d'actions privilégiées de participation d'un montant correspondant à la distribution par part payable aux porteurs de parts du Fonds. La part de catégorie A sera remboursable au gré du détenteur en tout temps ou au gré du Fonds en tout temps après la date où aucune action privilégiée de participation n'est en circulation et que les droits relatifs à la part de catégorie A sur le Fonds ont cessé d'être en vigueur. Le prix de rachat de la part de catégorie A sera d'un montant nominal.

Part des actionnaires sans contrôle – Actions privilégiées de participation

Le Fonds, certaines de ses filiales et IESI ont conclu une convention qui prévoit l'acquisition d'IESI. Cette acquisition a été financée à même le produit du placement de reçus de souscription du Fonds, l'émission d'actions privilégiées aux actionnaires cédants et des retraits en vertu de la nouvelle facilité de crédit d'IESI. La clôture de l'acquisition a eu lieu avec prise d'effet le 21 janvier 2005 et, par conséquent, le Fonds est l'unique actionnaire de 4264126 Canada Limitée, société constituée en vertu des lois du Canada, qui détient les actions ordinaires de Holdings et d'IESI. IESI a émis 22 266 actions privilégiées de participation qui peuvent être échangées, sous réserve de diverses conditions, en parts de fiducie du Fonds, à raison de une action contre une part. Au 9 mai 2005, 4 029 actions privilégiées de participation avaient été converties en parts de fiducie du Fonds. Chaque détenteur d'actions privilégiées de participation reçoit des dividendes comme si le détenteur était un porteur de parts de fiducie du Fonds. En présumant l'échange de la totalité de la part des actionnaires sans contrôle des détenteurs d'actions privilégiées de participation, le Fonds aurait l'équivalent de 65 391 parts de fiducie en circulation au moment de la clôture de l'acquisition d'IESI et au 9 mai 2005.

Situation de trésorerie et sources de financement

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par tonne, à moins d'indication contraire.)

Obligations contractuelles

| | Au 31 mars 2005 | | | | |
|---|-----------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| | Paiements exigibles (en milliers) | | | | |
| | Total | À moins de 1 an | De 1 an à 3 ans | De 4 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Dette à long terme | 429 809 \$ | 37 699 \$ | 193 \$ | 47 000 \$ | 344 917 \$ |
| Contrats de location-exploitation | 24 937 | 4 463 | 7 264 | 5 791 | 7 419 |
| Autres obligations à long terme ⁷⁾ | 27 000 | 1 500 | 3 000 | 1 500 | 21 000 |
| Total des obligations contractuelles | 481 746 \$ | 43 662 \$ | 10 457 \$ | 54 291 \$ | 373 336 \$ |

Note :

⁷⁾ Les autres obligations à long terme se composent des éléments suivants : une redevance de 1,50 \$ la tonne à la décharge de Lachenaie du Fonds, estimée selon un paiement maximal annuel de 1 500 \$ et un paiement cumulatif de 6 000 \$ sur les quatre ans de la durée de la convention, ainsi que des paiements au titre d'un contrat de licence visant l'utilisation de la marque de commerce « BFI » et du logo s'y rapportant durant la période comprise entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2034.

Le 25 juin 2004, Holdings a émis des débetures garanties de premier rang à cinq ans portant intérêt au taux de 6,123 %, pour un montant de 47 000 \$, ainsi que des débetures garanties de premier rang à dix ans portant intérêt au taux de 7,015 %, pour un montant de 58 000 \$.

Avec prise d'effet le 4 janvier 2005, le Fonds, par l'intermédiaire de Holdings, a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour qui met à la disposition du Fonds les éléments suivants : 120 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit garantie de premier rang et 60 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit garantie subordonnée. L'objectif principal de ces facilités était de permettre au Fonds de disposer de ressources disponibles suffisantes à la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge avant de recevoir le produit du placement de reçus de souscription du Fonds qui a été clôturé sous condition le 5 janvier 2005 et qui a retrouvé sa libre disposition concurremment à la clôture de l'acquisition d'IESI le 21 janvier 2005. Le 4 janvier 2005, le Fonds a effectué un retrait de 53 486 \$ sur sa facilité de crédit garantie de premier rang, qui s'est ajouté aux montants déjà à payer en vertu de sa facilité de crédit déjà existante, et un retrait de 60 000 \$ sur sa facilité de crédit garantie subordonnée afin de finaliser l'acquisition de la décharge Ridge. Au moment de la clôture de l'acquisition d'IESI avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a versé un montant de 98 000 \$ à titre de remboursement partiel des sommes tirées et des intérêts courus en vertu de la convention de crédit modifiée et mise à jour. Concurremment au remboursement partiel, la facilité de crédit garantie subordonnée a été annulée et la facilité de crédit garantie de premier rang a été réduite de 120 000 \$ à 80 000 \$.

Le 21 janvier 2005, le Fonds, par l'entremise d'IESI, a contracté un nouvel emprunt à terme de 185 000 \$ US et une facilité de crédit renouvelable de 200 000 \$ US qui sert à financer les exigences du fonds de roulement, les dépenses en immobilisations admissibles et les acquisitions. Elle sert également pour les besoins généraux du Fonds. Au 31 mars 2005, la facilité de crédit renouvelable était utilisée à raison de 52 200 \$ US. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable portent intérêt à divers taux d'intérêt majorés d'une marge applicable, les intérêts sont payables à terme échu trimestriellement et les tranches inutilisées de la facilité sont assujetties à une commission d'engagement. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable viennent à échéance respectivement le 21 janvier 2012 et le 21 janvier 2010. Afin de respecter une condition de prêt, IESI doit, dans les 90 jours suivant le 21 janvier 2005, conclure et maintenir des swaps de taux d'intérêt d'au moins 60 % de son taux d'intérêt variable payable sur son emprunt à terme,

mais d'au plus 50 % du total tiré sur la facilité. En janvier 2005, IESI a conclu trois swaps de taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en janvier 2009, avec trois établissements financiers. Une tranche de 75 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 3,47 %, de 3,57 % et de 3,60 %, majorés d'une marge TIOL se situant entre 1,75 % et 3,50 %. En avril 2005, IESI a conclu quatre swaps de taux d'intérêt avec quatre institutions financières, qui sont en vigueur jusqu'en avril 2009. Le taux d'intérêt variable sur le nouvel emprunt à terme a été converti en taux fixes de 4,22 %, de 4,24 %, de 4,25 % et de 4,29 %, majorés d'une marge TIOL se situant entre 1,75 % et 3,50 %. Tous les montants antérieurs liés à la dette d'IESI ont été remboursés.

Le Fonds a un emprunt à terme et deux facilités de crédit renouvelables dont les taux d'intérêt sont assujettis aux fluctuations du taux préférentiel, du taux des acceptations bancaires sur 30 jours ou du taux TIOL. Le Fonds a couvert un montant de 115 000 \$ US en vertu du taux variable sur son emprunt à terme aux États-Unis. Le solde de l'emprunt à terme et les montants tirés sur les facilités renouvelables du Fonds au Canada et aux États-Unis, qui totalisent 37 500 \$ et 63 141 \$, respectivement, sont assujettis au risque de taux d'intérêt. Une hausse ou une baisse de 1,0 % des taux d'intérêt variables se traduit par une variation des intérêts de 700 \$ US, de 375 \$ US et de 631 \$ US sur l'emprunt à terme aux États-Unis et sur les facilités renouvelables au Canada et aux États-Unis du Fonds, respectivement.

La direction du Fonds poursuit son étude des différentes possibilités lui permettant potentiellement d'échanger son taux d'intérêt fixe sur ses débetures à 5 ans contre un taux d'intérêt variable.

En vertu des conditions liées aux débetures, à l'emprunt à terme et aux facilités de crédit renouvelables, le Fonds est tenu de rembourser en totalité le capital de chaque débenture ainsi que tous les montants dus dans le cadre de la facilité de crédit renouvelable à leurs dates d'échéance respectives. Tout cas de défaut exigerait le remboursement avant la date d'échéance. Tout manquement aux obligations prévues par l'une ou l'autre des facilités pourrait donner lieu à un cas de défaut qui, si l'on n'y a pas remédié ou s'il n'a pas fait l'objet d'une dispense, pourrait donner lieu à un devancement du remboursement de la dette visée. Si le moment du remboursement de la dette aux termes de l'une ou l'autre des facilités devait être devancé, rien ne garantit que les actifs du Fonds suffiraient à rembourser la totalité de la dette.

Les conditions rattachées aux débetures, à l'emprunt à terme et aux facilités de crédit renouvelables du Fonds comportent de nombreuses clauses restrictives qui limitent la latitude dont dispose la direction du Fonds à l'égard de certaines décisions commerciales. Ces clauses limitent de manière importante, entre autres, la capacité du Fonds à contracter des dettes supplémentaires, à grever ses biens d'un privilège ou de toute autre charge, à verser des distributions sur les parts de fiducie et les actions privilégiées de participation du Fonds au-delà de certains niveaux ou à effectuer d'autres paiements et placements et à contracter d'autres prêts ou à donner d'autres garanties et à vendre ou à céder autrement des actifs, ou encore à fusionner avec une autre entité ou à se regrouper avec elle. En outre, les débetures et la facilité de crédit renouvelable comportent un certain nombre de clauses financières qui requièrent du Fonds qu'il respecte certains ratios financiers et qu'il se soumette à certains tests visant à évaluer sa situation financière. Tout manquement aux obligations prévues par l'une ou l'autre des facilités pourrait donner lieu à un cas de défaut qui, si l'on n'y a pas remédié ou s'il n'a pas fait l'objet d'une dispense, pourrait donner lieu à un devancement du remboursement de la dette visée. Si le moment du remboursement de la dette aux termes de l'une ou l'autre des facilités devait être devancé, rien ne garantit que les actifs du Fonds suffiraient à rembourser la totalité de la dette. Le Fonds se conforme actuellement à toutes les clauses restrictives aux termes de ses facilités de crédit existantes.

Afin de maintenir le rendement d'exploitation actuel et futur du Fonds, celui-ci doit remplacer les immobilisations et les actifs liés aux décharges (investissements de maintien). Comme le prescrivent les conditions des facilités de crédit renouvelables du Fonds, celui-ci est tenu de financer les investissements de maintien à même les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. En vertu de sa facilité de crédit renouvelable au Canada, le Fonds est limité à des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges totales (le total des dépenses en immobilisations incluant les investissements de maintien et les investissements de croissance) ne devant pas excéder 40 % du BAIIA^A) à la fin d'un trimestre de l'exercice et aux trois trimestres qui le précèdent. Si des occasions se présentent qui nécessitent une augmentation des investissements de croissance supérieurs à ceux prévus par la clause restrictive en vigueur, le Fonds tentera d'être dispensé de cette dernière. L'incapacité à obtenir une dispense pourrait faire en sorte que le remboursement de la dette soit devancé ou se traduire par le report des achats d'immobilisations liées à la croissance. En vertu de sa facilité de crédit renouvelable aux États-Unis, le Fonds est limité à des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges annualisées totales, déduction faite des dépenses ayant trait aux nouveaux contrats municipaux, équivalant à 1,2 fois l'amortissement des immobilisations et des actifs liés aux décharges. Si le moment du remboursement de la dette devait être devancé, rien ne garantit que les actifs du Fonds suffiraient à rembourser la totalité de la dette en question.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont totalisé 16 308 \$ par rapport à des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 10 413 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2004. Cette baisse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est essentiellement attribuable aux frais de financement engagés lors des modifications de la facilité de crédit de Holdings et aux dépenses engagées lors de l'annulation des facilités d'emprunt antérieures d'IESI. Ces frais ont été financés principalement par les montants reçus à la clôture du placement de reçus de souscription du Fonds et les montants prélevés sur le nouvel emprunt à terme et les facilités de crédit renouvelables d'IESI. En outre, le paiement de diverses charges à payer de même que la croissance des actifs à court terme, tant interne que par acquisition, se sont traduits par l'affectation d'un montant de 13 586 \$ de flux de trésorerie provenant des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, le Fonds a affecté un montant de 145 680 \$ des flux de trésorerie aux activités d'investissement comparativement à 2 998 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2004. Les acquisitions conclues en janvier 2005, qui comprennent la décharge Ridge, IESI et trois acquisitions complémentaires, représentent un montant de 128 475 \$ du total des flux de trésorerie affectés pour le trimestre terminé le 31 mars 2005. Le solde est imputable aux hausses des acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, qui totalisent 14 507 \$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2004. Les acquisitions représentent la majorité de la hausse d'une période à l'autre, le solde étant en grande partie attribuable à la construction de cellules pour la décharge de Lachenaie et au calendrier de divers investissements de croissance et de maintien. Les flux de trésorerie provenant des activités de financement du Fonds se chiffrent à 171 260 \$ par rapport à des flux de trésorerie affectés aux activités de financement d'un montant de 8 446 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2004. L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités de financement est essentiellement attribuable à la clôture du placement de reçus de souscription du Fonds, d'un montant de 374 000 \$, duquel le produit a été utilisé pour acquérir IESI et la décharge Ridge, le solde ayant servi à rembourser une tranche des facilités d'emprunt antérieures d'IESI. Les remboursements et les prélèvements sur les facilités d'emprunt à long terme du Fonds concernant l'acquisition d'IESI et de la décharge Ridge ainsi que la hausse de 9 308 \$ des distributions à verser aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation représentent le solde de l'augmentation.

En 2005, le Fonds prévoit affecter son excédent de trésorerie et le produit de ses facilités de crédit renouvelables au financement de ses besoins en fonds de roulement, à l'acquisition d'actifs contribuant à la croissance, à l'aménagement d'aires d'enfouissement additionnelles, à des projets d'infrastructure dans ses décharges ainsi qu'au financement d'acquisitions complémentaires stratégiques.

Instruments dérivés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)

Le Fonds a conclu les instruments dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt variable sur une tranche de sa facilité d'emprunt à long terme aux États-Unis, des ententes pour couvrir son risque de change, et un swap sur marchandises relativement à du vieux carton ondulé. Le Fonds a conclu des swaps de taux d'intérêt variable et des ententes pour couvrir son risque de change aux termes de sa facilité d'emprunt à long terme aux États-Unis et pour couvrir son risque de change en ce qui a trait à des sommes à recevoir par le Fonds d'IESI ou payées par IESI afin de financer les obligations de distribution en dollars canadiens aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation, respectivement. Le Fonds n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation et, afin de réduire son risque de crédit, il ne conclut que des instruments dérivés avec des contreparties dont les ressources financières sont suffisantes.

Afin de respecter une condition de prêt, IESI doit, dans les 90 jours suivant le 21 janvier 2005, conclure et maintenir des swaps de taux d'intérêt d'au moins 60 % de son taux d'intérêt variable payable sur son emprunt à terme, mais d'au plus 50 % du total tiré sur la facilité. En janvier 2005, IESI a conclu trois swaps de taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en janvier 2009, avec trois établissements financiers. Une tranche de 75 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 3,47 %, de 3,57 % et de 3,60 %, majorés d'une marge TIOL se situant entre 1,75 % et 3,50 %. En avril 2005, IESI a conclu quatre swaps de taux d'intérêt, qui sont en vigueur jusqu'en avril 2009, avec quatre institutions financières. Une tranche de 40 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 4,22 %, de 4,24 %, 4,25 % et de 4,29 %, majorés d'une marge TIOL se situant entre 1,75 % et 3,50 %.

Le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI, a conclu trois conventions de trois ans à taux unique visant à couvrir son risque de change. Les conventions de vente de dollars américains et d'achat de 4 500 \$ CA à tous les mois prévoient un taux de change moyen d'environ un dollar et vingt-deux cents, de mars 2005 à février 2008. La direction a l'intention de proroger périodiquement la durée des conventions à mesure qu'elles échoient.

La juste valeur des instruments dérivés du Fonds totalisant 4 693 \$ est comptabilisée à l'état des résultats à titre de gains sur les instruments dérivés et est comptabilisée aux bilans consolidés dans les frais reportés.

Distributions

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie et par action privilégiée de participation.)

Le Fonds a versé des distributions en espèces aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs de reçus de souscription pour la période du 1^{er} janvier au 20 janvier 2005, et aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation pour la période tampon liée à IESI totalisant 0,31 \$ par part de fiducie moyenne pondérée, reçu de souscription moyen pondéré et action privilégiée de participation moyenne pondérée pour le trimestre terminé le 31 mars 2005. Le Fonds a déclaré une distribution payable aux porteurs de parts inscrits le 31 mars 2005, payable le 15 avril 2005, de 0,13 \$ par part de fiducie et action privilégiée de participation. En janvier 2005, le Fonds a augmenté de 12,0 % son taux de distribution actuel, ce qui a porté le taux annuel à 1,5708 \$ par part de fiducie et action privilégiée de participation à compter de la distribution payable le 15 mars 2005 aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation inscrits le 28 février 2005.

Le tableau suivant présente les ratios de distribution du Fonds par trimestre et exercice, et cumulés depuis le début de l'exercice :

| | 2005 | |
|--|------------------|-----------|
| | T1 ⁸⁾ | Total |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} | 24 183 \$ | 24 183 \$ |
| Distributions déclarées sur les parts de fiducie moyennes pondérées | 15 624 \$ | 15 624 \$ |
| Distributions déclarées sur les reçus de souscription moyens pondérés | 1 175 | 1 175 |
| Détenteurs d'actions privilégiées de participation, part des distributions déclarées | 6 374 | 6 374 |
| Total des distributions déclarées | 23 173 \$ | 23 173 \$ |
| Ratio de distribution | 95,8 % | 95,8 % |
| Ratio de distribution excluant les distributions sur les reçus de souscription moyens pondérés | 91,0 % | 91,0 % |
| Ratio de distribution cumulé | 89,1 % | 89,1 % |

| | 2004 | | | | |
|---|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|
| | T4 | T3 | T2 | T1 | Total |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} | 10 307 \$ | 11 681 \$ | 8 537 \$ | 10 913 \$ | 41 438 \$ |
| Distributions déclarées | 9 292 \$ | 9 011 \$ | 8 446 \$ | 8 446 \$ | 35 195 \$ |
| Ratio de distribution | 90,2 % | 77,1 % | 98,9 % | 77,4 % | 84,9 % |
| Ratio de distribution cumulé | 87,5 % | 87,2 % | 88,7 % | 87,5 % | 87,5 % |

| | 2003 ⁹⁾ | | | | |
|---|--------------------|----------|-----------|----------|-----------|
| | T4 | T3 | T2 | T1 | Total |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} | 7 806 \$ | 9 151 \$ | 10 170 \$ | 9 552 \$ | 36 679 \$ |
| Distributions déclarées | 8 447 \$ | 8 281 \$ | 7 950 \$ | 7 950 \$ | 32 628 \$ |
| Ratio de distribution | 108,2 % | 90,5 % | 78,2 % | 83,2 % | 89,0 % |
| Ratio de distribution cumulé | 89,3 % | 86,5 % | 85,7 % | 87,9 % | 89,3 % |

⁸⁾ Les distributions déclarées qui se chiffrent à 23 173 \$ incluent les distributions versées aux détenteurs de reçus de souscription avant la clôture de l'acquisition d'IESI. Par conséquent, le ratio de distribution de 95,8 % pour le trimestre inclut des distributions versées aux détenteurs de reçus de souscription qui s'élèvent à 1 175 \$. Compte non tenu des distributions déclarées et versées aux détenteurs de reçus de souscription, le ratio de distribution ajusté était de 91,0 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2005.

⁹⁾ Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} ont été retraités afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats annuels comparatifs est présentée en détail dans le rapport du premier trimestre terminé le 31 mars 2004 du Fonds de revenu BFI Canada.

Nature saisonnière des activités

Les produits sont généralement plus élevés durant le printemps, l'été et l'automne, en raison du volume plus important de la collecte et de la mise en décharge des déchets solides non dangereux. L'accroissement des produits du secteur des décharges et de celui de la collecte est partiellement neutralisé par une augmentation de l'amortissement des actifs liés aux décharges et par une hausse des charges d'exploitation du secteur des décharges et de celui de la collecte, respectivement.

Risques et incertitudes

Le Fonds doit faire face à divers risques et incertitudes liés à ses activités. Un sommaire de ces risques est présenté plus bas. Des détails additionnels sont présentés dans la notice annuelle 2004 du Fonds et dans son prospectus simplifié daté du 20 décembre 2004 déposés sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

- renouvellement ou maintien des permis d'exploitation des décharges
- intégration des acquisitions importantes
- perte de contrats au moment d'appels d'offres ou résiliation anticipée
- dépendance envers les clients qui sont des entreprises de services d'élimination
- concentration géographique des activités
- concentration de la clientèle
- conditions météorologiques et saisonnalité
- conventions collectives
- hausse du prix du carburant
- confiance accordée aux membres clés de la haute direction
- prise de décision au niveau local
- exécution des dédommagements à l'égard d'IESI
- cautionnements, lettres de crédit et assurance
- endettement, clauses restrictives et besoins en capitaux
- pertes non assurées et sous-assurées
- législation et réglementation gouvernementales
- réglementation et litiges environnementaux
- contamination de l'environnement
- concurrence
- gestion continue de la croissance des activités
- accent continu mis sur la croissance au moyen d'acquisitions
- initiatives gouvernementales visant à réduire la mise en décharge de déchets par la promotion de moyens substitués
- contrôle de 4264126 Canada Limitée
- risque de change
- estimations comptables
- contrôle interne à l'égard de l'information financière et procédures de contrôle en matière de communication de l'information
- distributions non garanties
- nature des parts
- distribution des titres au moment du rachat ou de la cessation des activités du Fonds
- obligations liées aux porteurs de parts
- admissibilité aux fins de placements et réglementation relative aux biens étrangers
- restrictions imposées à certains porteurs de parts et liquidité des parts
- questions fiscales au Canada et aux États-Unis
- échange futur d'actions privilégiées de participation

Perspectives

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par mètre cube.)

Aperçu

Les acquisitions de la décharge Ridge et d'IESI Corporation étant maintenant finalisées, la direction s'est engagée à mettre en œuvre nos stratégies d'amélioration et axées sur le marché dans l'ensemble de la plateforme d'exploitation élargie. La direction mettra l'accent sur la poursuite de sa croissance et de ses programmes d'amélioration à titre d'entreprise unique exerçant ses activités sous deux marques de premier plan ainsi que sur le rehaussement de la valeur de manière continue et audacieuse au sein de ses plateformes d'exploitation situées dans cinq provinces et dans neuf États. L'atteinte de cet objectif exige le partage des meilleures pratiques des deux marques et la mise en œuvre continue de stratégies locales et axées sur le marché qui ont contribué au succès des deux entreprises. Ensemble, BFI Canada et IESI servent plus de 850 000 clients résidentiels et plus de 100 000 clients commerciaux et industriels au sein de 56 marchés, et se caractérisent par des services efficaces à bon prix, des taux élevés d'internalisation, des activités axées sur les régions ainsi que des flux de trésorerie solides et en croissance.

L'objectif de la direction est l'amélioration continue, synonyme de croissance soutenue des produits et d'efficacité de la gestion des activités de l'entreprise. Le développement de nouveaux marchés et l'aménagement des décharges seront au cœur des préoccupations du Fonds; pour ce faire, celui-ci cherchera des moyens d'élargir les activités de l'entreprise, d'accroître sa clientèle sur les marchés stratégiques et de pousser davantage l'internalisation. Le Fonds, en tant que fonds de revenu, tire sa force des éléments suivants : une croissance historique soutenue de ses parts de marché, une forte position concurrentielle, une solide clientèle liée par des contrats à long terme, des exigences prévisibles en matière d'investissements de maintien et la génération active de flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}. À l'avenir, la direction du Fonds s'engage à continuer de gérer activement ces forces.

Investissements de maintien

Les investissements de maintien, représentant le réinvestissement de capital afin de soutenir les activités d'exploitation à court terme, devraient se situer entre 16 000 \$ et 17 000 \$ pour les activités canadiennes et entre 26 000 \$ US et 27 000 \$ US pour les activités américaines. Les investissements de maintien devraient être concentrés au cours des trois premiers trimestres de chaque exercice, ce qui pourrait entraîner la déclaration et le versement de distributions supérieures aux flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} pour ces trimestres. Pour l'exercice 2005, le Fonds a encore pour objectif un ratio de distribution de moins de 90 %, ce qui est conforme au ratio de distribution cumulatif historique du Fonds de 87,5 % au 31 décembre 2004.

Activités

Le Fonds est tenu de déposer trimestriellement dans une fiducie d'utilité sociale un montant qu'établira le gouvernement du Québec pour chaque mètre cube de déchets acceptés et déposés dans la zone d'agrandissement autorisée de la décharge de Lachenaie.

La décharge de Calgary du Fonds a accepté des volumes importants de déchets solides non dangereux; il se pourrait qu'à l'avenir de tels volumes de déchets ne puissent plus être acceptés. L'augmentation des produits de la décharge de Calgary pour l'exercice 2003 est d'environ 4 000 \$. En 2004, les volumes de Calgary ont accusé une baisse marginale par rapport à 2003, soit 300 \$ d'un exercice à l'autre. À l'avenir, les volumes de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge de Calgary pourraient ne pas être maintenus aux mêmes niveaux qu'en 2003 et 2004.

Le Fonds étudie activement les différentes possibilités pour remplacer la décharge de Calgary. À ce jour, le Fonds a passé en charges la totalité des coûts engagés aux fins de l'aménagement d'une nouvelle décharge à Calgary. Le Fonds étudie aussi activement d'autres possibilités d'agrandissement lorsqu'elles se présentent.

Le Fonds soumissionne de façon continue à l'égard de contrats résidentiels et d'autres contrats gouvernementaux pouvant inclure des revenus fixes sur la durée du contrat ou prévoir une certaine indexation des prix sur la durée du contrat. Dans chaque cas, l'obtention de tels contrats peut également exiger des investissements de croissance.

Autres

La direction du Fonds poursuit son étude des différentes possibilités lui permettant d'échanger son taux d'intérêt fixe sur ses débentures à cinq ans contre un taux d'intérêt variable et la direction a l'intention de proroger la durée de ses instruments dérivés de change à mesure qu'ils échoient.

La direction du Fonds prévoit renouveler sa facilité de crédit au Canada avant qu'elle échoit.

Les échanges d'actions privilégiées de participation contre des parts de fiducie du Fonds se traduiront par un bénéfice net (une perte nette) par part de fiducie moyenne pondérée calculé(e) en fonction d'un plus grand nombre de parts de fiducie émises et en circulation. De plus, les retenues d'impôt sur les intérêts et les dividendes payés aux sociétés de portefeuille canadiennes dont la provenance est étrangère augmenteront étant donné qu'un nombre important d'actions privilégiées de participation sont converties en parts de fiducie du Fonds, et ces impôts seront déduits lors du calcul du bénéfice net (de la perte nette) futur(e) et des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

En ce qui concerne l'avenir, le principal objectif de la direction consiste à accroître les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} en continuant d'améliorer les services offerts par le Fonds, en améliorant l'efficacité et en assurant la croissance de l'entreprise par l'intermédiaire d'acquisitions stratégiques. À cette fin, la direction du Fonds étudie et évalue continuellement de nouvelles acquisitions stratégiques potentielles, en particulier celles susceptibles d'accroître les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} et, de ce fait, les distributions. Les futures initiatives stratégiques peuvent être financées par emprunt, par l'émission de parts de fiducie supplémentaires ou par l'intermédiaire du fonds de roulement ou des liquidités provenant des activités d'exploitation.

Les distributions dépendent des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}, et le montant des distributions est examiné périodiquement par les fiduciaires.

Estimations comptables critiques

Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges

Le Fonds effectue ses propres estimations des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges avec l'aide de ses ingénieurs et des membres de son personnel comptable, en s'appuyant sur les réglementations relatives aux décharges applicables à chaque installation, et revoit ces estimations au moins une fois par année.

Les hypothèses utilisées pour estimer les coûts de fermeture et d'après-fermeture sont importantes. Toute modification apportée aux estimations de coûts, de taux d'escompte et de capacité peut avoir une incidence importante sur les obligations futures au titre des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture, sur les actifs liés aux décharges s'y rapportant et sur les résultats d'exploitation.

Autres

Les autres estimations comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : estimation de la provision pour créances douteuses, bénéfices futurs, impôts sur les bénéfices et autres estimations utilisées pour l'établissement de la juste valeur de l'écart d'acquisition pour le test de dépréciation annuel du Fonds; hypothèses relatives à la possibilité de recouvrement des frais reportés; la durée de vie utile des immobilisations, les coûts prévus pour la construction et la mise en valeur de décharges et estimation de la capacité d'enfouissement permise et jugée permise pour l'établissement de l'amortissement des actifs liés aux décharges, les coûts estimatifs de remise en état des décharges et diverses estimations économiques utilisées pour l'établissement d'estimations de la juste valeur.

Nouvelles conventions comptables

Part des actionnaires sans contrôle – Actions privilégiées de participation

À la clôture de l'acquisition d'IESI en janvier 2005, le Fonds a émis des actions privilégiées de participation aux actionnaires cédants comme contrepartie partielle. Le CPN-151, *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*, fournit des directives dans le cas où les actionnaires cédants conservent une participation directe ou indirecte sans contrôle (« droits conservés ») dans la filiale acquise par la fiducie de revenu. Le CPN-151 exige que les actions privilégiées de participation soient présentées au bilan consolidé de la fiducie de revenu lorsque les détenteurs d'actions privilégiées de participation ont droit à des distributions équivalentes, sur le plan économique, aux distributions effectuées au profit des porteurs de parts de fiducie, et les porteurs de titres échangeables ne peuvent céder les titres échangeables qu'en les échangeant contre des parts de la fiducie de revenu. Le Fonds a comptabilisé les actions privilégiées de

participation à leur montant d'échange, lequel est mesuré au prix de négociation moyen pondéré des parts de fiducie du Fonds à la date de l'émission, et les a présentées à titre de part des actionnaires sans contrôle au bilan consolidé du Fonds. Le prix de négociation moyen pondéré représente le prix moyen des parts de fiducie du Fonds sur une durée raisonnable avant et après la date à laquelle sont convenues et annoncées les conditions de l'acquisition d'IESI.

Rémunération à base d'actions

À la clôture de l'acquisition d'IESI en janvier 2005, le Fonds a émis des parts de fiducie en échange d'une contrepartie en espèces à divers dirigeants du Fonds. Le Fonds a adopté la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions, tel que l'exigent les dispositions du chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Rémunérations et autres paiements à base d'actions ». Conformément à cette méthode, la charge de rémunération est évaluée à la juste valeur à la date de l'émission des parts de fiducie.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Fonds a conclu les instruments dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt variable sur une tranche de sa facilité d'emprunt à long terme aux États-Unis, des ententes pour couvrir son risque de change et un swap sur marchandises relativement à du vieux carton ondulé. Le Fonds a conclu des swaps de taux d'intérêt variable et des ententes pour couvrir son risque de change aux termes de sa facilité d'emprunt à long terme aux États-Unis et pour couvrir son risque de change en ce qui a trait à des sommes à recevoir par le Fonds d'IESI ou payées par IESI afin de financer les obligations de distribution en dollars canadiens aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation, respectivement. La juste valeur des instruments dérivés du Fonds est déterminée par les contreparties en fonction du cours du marché et incluse dans les frais reportés aux bilans consolidés, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés désignés comme instruments de couverture sont reportés et comptabilisés sur la durée sous-jacente de l'instrument dérivé. Tous les gains et pertes cumulés jusqu'à la date à laquelle l'instrument dérivé est résilié ou cesse d'être désigné comme un instrument de couverture sont reportés et comptabilisés sur la durée sous-jacente de l'instrument dérivé. Le Fonds n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation et, afin de réduire son exposition au risque de crédit, il ne conclut que des instruments dérivés avec des contreparties dont les ressources financières sont suffisantes.

Conversion des devises

À la clôture de l'acquisition d'IESI en janvier 2005, le Fonds a adopté les dispositions du chapitre 1651 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Conversion de devises ». Le chapitre 1651 établit des normes pour la conversion des opérations d'une entité publiante libellées dans une monnaie étrangère et pour la conversion des états financiers d'un établissement étranger qu'une entité publiante incorpore dans ses propres états financiers. En vertu de ce chapitre, les états financiers d'établissements étrangers autonomes sont convertis selon la méthode du taux courant. De plus, les actifs et les passifs sont convertis de leur monnaie fonctionnelle en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens mensuels. L'écart de conversion découlant de cette conversion est reporté et comptabilisé à titre d'écart de conversion dans l'avoir des porteurs de parts et n'est inclus dans les états consolidés des résultats que lorsqu'une diminution de l'investissement dans ces établissements étrangers est réalisée. Les gains ou pertes sur les soldes ou opérations en devises qui sont désignés comme couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers autonomes sont déduits des pertes ou gains de change inclus dans le poste distinct sous l'avoir des porteurs de parts.

Information sectorielle

Par suite de l'acquisition d'IESI par le Fonds avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a adopté formellement les modifications à sa structure d'information interne, ce qui s'est traduit par le regroupement du secteur des décharges et de l'énergie et du secteur de collecte des déchets solides en un même secteur géographique. Le regroupement aligne les exigences d'information interne du principal responsable de l'exploitation sur les secteurs isolables du Fonds. Par conséquent, le Fonds poursuit ses activités par le biais de trois secteurs géographiques distincts : le Canada, le sud des États-Unis et le nord-est des États-Unis. Les secteurs sont entièrement intégrés et comprennent des décharges ainsi qu'une centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité, la collecte et la mise en décharge de déchets solides non dangereux et de produits recyclables, des stations de transfert, des installations de récupération de matières et la location de compacteurs.

Avertissement à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs relatifs aux activités du Fonds ou à son milieu d'exploitation, lesquels s'appuient sur les estimations, les prévisions et les projections du Fonds. Ces énoncés ne garantissent pas le rendement futur, et ils comportent des risques et des incertitudes qu'il est difficile de prédire ou qui échappent au contrôle du Fonds. Un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent ceux présentés dans la notice annuelle du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier à ces énoncés prospectifs. De plus, ces énoncés prospectifs sont valides uniquement à la date à laquelle ils sont rédigés. Bien que, de l'avis de la direction, les énoncés prospectifs compris dans les présentes soient fondés sur des hypothèses raisonnables, le Fonds ne peut garantir aux porteurs de parts que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. En outre, le Fonds n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou d'autres développements.

A) Tout renvoi à l'expression « BAIIA » dans le rapport de gestion désigne le « bénéfice avant les éléments suivants » des états consolidés des résultats. Le « bénéfice avant les éléments suivants » exclut certains ou l'ensemble des éléments suivants : l'« amortissement », les « intérêts sur la dette à long terme », les « frais de financement », le « gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges » ou (le) la « (gain net) perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges », les « gains sur les instruments dérivés », la « perte de change », la « radiation des frais de financement reportés », le « gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations », les « autres charges », les « impôts sur les bénéfices » et la « part des actionnaires sans contrôle ». Le BAIIA est une expression utilisée par le Fonds qui n'a pas de signification normalisée établie en vertu des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures analogues utilisées par d'autres émetteurs. Le BAIIA est une mesure de la rentabilité du Fonds et, par définition, exclut certains éléments, comme il est mentionné ci-dessus. La direction considère ces éléments soit comme des charges sans incidence sur la trésorerie (dans le cas de l'amortissement, de certains frais de financement, de la radiation des frais de financement reportés, des gains sur les instruments dérivés, de la perte de change et des impôts futurs), soit comme des charges hors exploitation (dans le cas des intérêts sur la dette à long terme, du gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges ou (du gain net) de la perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, de certains frais de financement, d'autres charges, du gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations, des impôts exigibles et de la part des actionnaires sans contrôle). Pour un investisseur, le BAIIA est une mesure financière et d'exploitation pratique servant de support pour calculer les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}. Les raisons sous-jacentes à l'exclusion de chacun des postes sont les suivantes :

Amortissement – À titre de poste sans effet sur la trésorerie, l'amortissement n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

Intérêts sur la dette à long terme – Les intérêts sur la dette à long terme sont fonction de la combinaison des titres de créance et des capitaux propres du Fonds, ainsi que des taux d'intérêt applicables à ce dernier; à ce titre, ils reflètent les activités de trésorerie et de financement du Fonds et représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

Frais de financement – Les frais de financement sont fonction de la combinaison des activités de trésorerie et de financement du Fonds et ils représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

Gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges – Le gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges n'a aucune incidence sur la détermination des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}, car le produit de la cession a été réinvesti dans d'autres immobilisations.

(Gain net) perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges – (Le gain net) la perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}, car le produit de la cession a été soit réinvesti dans d'autres immobilisations, soit utilisé pour rembourser la facilité de crédit renouvelable du Fonds.

Gains sur les instruments dérivés – À titre de poste sans effet sur la trésorerie, les gains sur les instruments dérivés n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

Perte de change – À titre de poste sans effet sur la trésorerie, les pertes de change n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

Radiation des frais de financement reportés – À titre de poste sans effet sur la trésorerie, la radiation des frais de financement reportés n'a aucune incidence sur la détermination des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

Gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations – Le gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations constitue une activité de trésorerie et de financement et représente une catégorie de produits différente de celle des éléments du BAIIA.

Autres charges – Les autres charges représentent les sommes versées à la direction du Fonds à la clôture de l'acquisition d'IESI et ne sont pas considérées comme une charge indicative de la continuité de l'exploitation. En conséquence, les autres charges représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

Impôts sur les bénéfices – Les impôts sur les bénéfices sont fonction des lois fiscales et des taux d'imposition, et ils sont touchés par des questions qui ne sont pas liées aux activités quotidiennes du Fonds.

Part des actionnaires sans contrôle – La part des actionnaires sans contrôle représente une participation sans contrôle directe dans IESI par l'intermédiaire d'actions privilégiées de participation. Par conséquent, la part des actionnaires sans contrôle représente une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

Tout renvoi à l'expression « BAIIA aux États-Unis » dans le rapport de gestion désigne le « bénéfice avant les éléments suivants » des états consolidés des résultats d'IESI. Le « bénéfice avant les éléments suivants » exclut certains ou l'ensemble des éléments suivants : l'« amortissement », les « intérêts sur la dette à long terme », les « frais de financement », les « (gains) pertes sur les instruments dérivés », les « coûts d'opération », les « autres charges » et les « impôts sur les bénéfices ». Le BAIIA aux États-Unis est une expression qui n'a pas de signification normalisée établie en vertu des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures analogues utilisées par d'autres émetteurs. Le BAIIA aux États-Unis est une mesure de la rentabilité et, par définition, exclut certains éléments, comme il est mentionné ci-dessus. La direction considère ces éléments soit comme des charges sans effet sur la trésorerie (dans le cas de l'amortissement, de certains frais de financement, des (gains) pertes sur les instruments dérivés et des impôts futurs), soit comme des charges hors exploitation (dans le cas des intérêts sur la dette à long terme, de certains frais de financement, des coûts d'opération, d'autres charges et des impôts exigibles). Pour un investisseur, le BAIIA aux États-Unis est une mesure financière et d'exploitation pratique étant donné qu'il lui permet de comparer la rentabilité de toutes les périodes. Les raisons sous-jacentes à l'exclusion de chacun des postes sont les suivantes :

Amortissement – L'amortissement inclut divers ajustements de la juste valeur qui se produisent lors d'une acquisition. Par conséquent, l'amortissement ne peut être comparé d'une période à l'autre.

Intérêts sur la dette à long terme – Les intérêts sur la dette à long terme sont fonction de la combinaison des titres de créance et des capitaux propres du Fonds, ainsi que des taux d'intérêt applicables à ce dernier. À la clôture de l'acquisition d'IESI par le Fonds, la structure de la dette sous-jacente d'IESI a été modifiée et, à ce titre, les intérêts sur la dette à long terme ne sont pas comparables.

Frais de financement – Les frais de financement sont fonction de la combinaison des activités de trésorerie et de financement. À la clôture de l'acquisition d'IESI par le Fonds, IESI a engagé des frais relativement à l'extinction de sa dette à long terme, ce qui fait que les frais de financement ne sont pas comparables.

(Gains) pertes sur les instruments dérivés – Les (gains) pertes sur les instruments dérivés sont fonction de la combinaison des activités de trésorerie et de financement. À la clôture de l'acquisition d'IESI par le Fonds, IESI a conclu divers instruments dérivés de change pour couvrir ses obligations en dollars canadiens et, à ce titre, les (gains) pertes sur les instruments dérivés ne sont pas fonction de l'exploitation.

Coûts d'opération – Les coûts d'opération représentent les sommes versées à divers conseillers relativement à l'acquisition d'IESI par le Fonds et ne sont pas considérés en tant que coût indicatif de la continuité de l'exploitation. En conséquence, les coûts d'opération représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA aux États-Unis.

Autres charges – Les autres charges représentent les sommes versées à la direction à la clôture de l'acquisition d'IESI et ne sont pas considérées en tant que charge indicative de la continuité de l'exploitation. En conséquence, les autres charges représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA aux États-Unis.

Impôts sur les bénéfices – Les impôts sur les bénéfices sont fonction des lois fiscales et des taux d'imposition, et ils sont touchés par des questions qui ne sont pas liées aux activités quotidiennes du Fonds.

Le BAIIA et le BAIIA aux États-Unis ne devraient pas être interprétés comme une mesure du bénéfice ou des flux de trésorerie. Les éléments de rapprochement entre le BAIIA et le bénéfice net sont détaillés dans les états consolidés des résultats, du poste « Bénéfice avant les éléments suivants » jusqu'au poste « Bénéfice net ». Le BAIIA aux États-Unis est mentionné aux présentes uniquement à des fins d'information et n'est pas présenté dans les états consolidés des résultats.

^{B)} Le Fonds a adopté une mesure appelée « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution », en supplément du bénéfice net, comme mesure du rendement d'exploitation. Le terme « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution » n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et il est donc peu probable qu'il puisse se comparer à des mesures semblables établies par d'autres émetteurs. Cette mesure non définie par les PCGR est présentée dans le but de calculer le montant disponible aux fins de distribution aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation. Les actions privilégiées de participation sont présentées à titre de part des actionnaires sans contrôle aux états financiers consolidés du Fonds. Toutefois, la direction du Fonds a choisi d'inclure les participations des détenteurs d'actions privilégiées de participation dans le calcul des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution étant donné que les détenteurs d'actions privilégiées de participation reçoivent des distributions équivalentes sur le plan économique à celles que reçoivent les porteurs de parts de fiducie, et chaque action privilégiée de participation est échangeable contre une part de fiducie du Fonds. Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution sont calculés comme suit : le BAIIA^{A)} moins l'amortissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges capitalisés, les intérêts sur la dette à long terme, les impôts exigibles, les autres charges, les investissements de maintien et l'incidence de la couverture de change pour soutenir cette période de distributions en dollars canadiens. De plus, le gain obtenu par le Fonds au règlement de deux contrats à terme de gré à gré sur obligations le 25 juin 2004 sera amorti au titre des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution sur la durée restante jusqu'à

l'échéance des débetures garanties de premier rang (pour obtenir des détails supplémentaires, se reporter à la rubrique « Autres mesures de rendement – Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} »). Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ne sont pas nécessairement représentatifs des flux de trésorerie disponibles pour combler les besoins de liquidités, et ne devraient donc pas être substitués aux flux de trésorerie comme mesure d'évaluation de la situation de trésorerie. Toute référence à l'expression « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution » dans ce rapport de gestion porte le sens donné dans cette note.

c) Comme le recommande l'avis 52-306 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières portant sur les mesures financières non définies par les PCGR, les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} sont calculés comme suit, selon la méthode fondée sur les flux de trésorerie :

| (en milliers) | Trimestres terminés les 31 mars | | |
|--|---------------------------------|-----------|---------------------|
| | 2005 | 2004 | 2003 ¹⁰⁾ |
| Flux de trésorerie (provenant des) affectés aux activités d'exploitation (d'après les états des flux de trésorerie) | (16 308) \$ | 10 413 \$ | 7 765 \$ |
| Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 13 585 | 2 413 | 3 478 |
| Variation nette des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges | (398) | (808) | (678) |
| Amortissement du gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations | 56 | - | - |
| Frais de financement (déduction faite de la tranche hors trésorerie) | 35 554 | - | - |
| Autres charges | (59) | - | - |
| Incidence de la couverture de change pour soutenir les distributions en dollars canadiens | 52 | - | - |
| Investissements de maintien | (8 300) | (1 105) | (1 013) |
| Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} | 24 182 \$ | 10 913 \$ | 9 552 \$ |

Note :

¹⁰⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, le Fonds a adopté la nouvelle norme comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de la nouvelle norme comptable sur les résultats intermédiaires et annuels comparatifs est présentée en détail dans le rapport du premier trimestre du Fonds de revenu BFI Canada pour la période terminée le 31 mars 2004.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Bilans consolidés

Au 31 mars 2005 (non vérifié) et au 31 décembre 2004 (en milliers de dollars)

| | Au 31 mars 2005 | Au 31 décembre 2004 |
|--|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Espèces et quasi-espèces | 22 614 \$ | 13 282 \$ |
| Débiteurs | 81 483 | 33 348 |
| Autres débiteurs | 1 385 | 1 403 |
| Charges payées d'avance | 11 949 | 2 568 |
| | 117 431 | 50 601 |
| AUTRES DÉBITEURS | 2 753 | 3 028 |
| COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES FINANCÉS (note 9) | 765 | 570 |
| ACTIFS INCORPORELS (note 5) | 99 845 | 72 856 |
| ÉCART D'ACQUISITION (note 4) | 485 905 | 50 889 |
| FRAIS REPORTÉS | 9 290 | 12 159 |
| FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS | 6 436 | 1 860 |
| IMMOBILISATIONS (note 6) | 293 768 | 95 325 |
| ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES (note 7) | 765 433 | 110 382 |
| ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS (note 10) | 1 364 | - |
| | 1 782 990 \$ | 397 670 \$ |
| PASSIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Créditeurs | 39 193 \$ | 23 206 \$ |
| Charges à payer | 34 046 | 7 501 |
| Distribution à payer | 8 510 | 3 097 |
| Impôts à payer | 1 558 | 636 |
| Produits reportés | 14 743 | 6 623 |
| Tranche à court terme de la dette à long terme (note 8) | 37 699 | 22 224 |
| | 135 749 | 63 287 |
| DETTE À LONG TERME (note 8) | 392 110 | 105 240 |
| COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES (note 9) | 75 717 | 6 143 |
| AUTRES PASSIFS | 1 459 | - |
| PASSIFS D'IMPÔTS FUTURS (note 10) | 43 098 | 13 907 |
| | 648 133 | 188 577 |
| PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE (note 11) | 486 257 | - |
| AVOIR DES PORTEURS DE PARTS (note 12) | 648 600 | 209 093 |
| | 1 782 990 \$ | 397 670 \$ |

FONDS DE REVENU BFI CANADA

États consolidés des résultats

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

| | Trimestre terminé en | |
|---|----------------------|-----------|
| | 2005 | 2004 |
| PRODUITS | 134 418 \$ | 42 175 \$ |
| CHARGES | | |
| CHARGES D'EXPLOITATION | 76 111 | 21 452 |
| FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS (note 24) | 18 232 | 6 589 |
| BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS | 40 075 | 14 134 |
| AMORTISSEMENT | 30 008 | 10 566 |
| INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME | 5 275 | 1 176 |
| FRAIS DE FINANCEMENT (note 13) | 36 710 | - |
| GAIN NET À LA CESSION D'IMMOBILISATIONS | - | (24) |
| GAINS SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS (note 14) | (4 693) | - |
| PERTE DE CHANGE (note 15) | 3 325 | - |
| AUTRES CHARGES (note 16) | 1 074 | - |
| (PERTE) BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE | (31 624) | 2 416 |
| CHARGE (ÉCONOMIE) D'IMPÔTS (note 10) | | |
| Impôts exigibles | 374 | 105 |
| Impôts futurs | (20 325) | (1 051) |
| | (19 951) | (946) |
| (PERTE) BÉNÉFICE AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE | (11 673) | 3 362 |
| PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE (note 11) | (3 211) | - |
| (PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET | (8 462) \$ | 3 362 \$ |
| (Perte nette) bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué(e) | (0,21) \$ | 0,13 \$ |
| Nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation (en milliers), de base (note 12) | 41 139 | 26 500 |
| Nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation (en milliers), dilué (note 12) | 56 748 | 26 500 |

FONDS DE REVENU BFI CANADA

États consolidés des flux de trésorerie

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars)

| | Trimestre terminé en | |
|--|----------------------|-----------------|
| | 2005 | 2004 |
| RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES | | |
| EXPLOITATION | | |
| (Perte nette) bénéfice net | (8 462) \$ | 3 362 \$ |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie | | |
| Amortissement des actifs incorporels | 4 983 | 3 097 |
| Amortissement des frais de financement reportés | 296 | 220 |
| Amortissement des immobilisations | 12 193 | 3 800 |
| Amortissement des actifs liés aux décharges | 12 536 | 3 449 |
| Gain à la cession d'immobilisations | - | (24) |
| Frais reportés (note 13) | 789 | - |
| Radiation des frais de financement reportés (note 13) | 367 | - |
| Désactualisation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges | 603 | 49 |
| Perte de change (note 15) | 3 325 | - |
| Impôts futurs | (20 325) | (1 051) |
| Gains sur les instruments dérivés (note 14) | (4 693) | - |
| Part des actionnaires sans contrôle (note 11) | (3 211) | - |
| Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges | (1 123) | (76) |
| | (2 722) | 12 826 |
| Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | (13 586) | (2 413) |
| Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation | (16 308) | 10 413 |
| INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions (note 4) | (128 475) | - |
| Placement dans d'autres débiteurs | - | (262) |
| Produit d'autres débiteurs | 221 | 233 |
| Coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges financés (note 9) | (216) | - |
| Achat d'immobilisations | (8 457) | (1 634) |
| Achat d'actifs liés aux décharges | (8 506) | (822) |
| Produit de la cession d'immobilisations | - | 30 |
| Frais reportés | (246) | (543) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (145 679) | (2 998) |
| FINANCEMENT | | |
| Paiement des frais de financement reportés | (4 033) | - |
| Produit d'un emprunt à terme et renouvelable | 404 823 | - |
| Remboursement sur l'emprunt renouvelable et la dette à long terme prise en charge | (563 493) | - |
| Émission de parts de fiducie, déduction faite des frais d'émission | 351 717 | - |
| Distributions payées à la fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation | (17 754) | (8 446) |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement | 171 260 | (8 446) |
| Effet des variations de change sur les espèces et quasi-espèces étrangères | 59 | - |
| RENTRÉES (SORTIES) NETTES | 9 332 | (1 031) |
| ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 13 282 | 6 704 |
| ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE LA PÉRIODE | 22 614 \$ | 5 673 \$ |
| DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE : | | |
| Les espèces et quasi-espèces comprennent les éléments suivants : | | |
| Espèces | 14 391 \$ | 2 846 \$ |
| Quasi-espèces | 8 223 | 2 827 |
| | 22 614 \$ | 5 673 \$ |
| Liquidités versées au cours de la période pour les éléments suivants : | | |
| Impôts sur les bénéfices | 903 \$ | 4 \$ |
| Intérêts | 4 544 \$ | 1 139 \$ |

FONDS DE REVENU BFI CANADA

États consolidés de l'avoir des porteurs de parts

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars)

| | Trimestre terminé en | |
|--|----------------------|-------------------|
| | 2005 | 2004 |
| SOLDE AU DÉBUT | 209 093 \$ | 224 326 \$ |
| (Perte nette) bénéfice net | (8 462) | 3 362 |
| Émission de parts de fiducie, déduction faite des frais d'émission et de l'incidence fiscale connexe | 385 719 | - |
| Émission de parts de fiducie en échange d'actions privilégiées de participation | 90 006 | - |
| Distributions | (16 799) | (8 446) |
| Écart de conversion | (10 957) | - |
| SOLDE À LA FIN | 648 600 \$ | 219 242 \$ |

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

1. Structure du Fonds

Le Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds ») est une fiducie à vocation restreinte et à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et régie par une deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour le 21 janvier 2005. Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, le Fonds fournit des services intégrés liés aux déchets solides non dangereux à des clients des domaines commercial, industriel et résidentiel du Canada ainsi que du sud et du nord-est des États-Unis (É.-U.). Le Fonds verse des distributions en espèces aux porteurs de parts de fiducie, sur la base de tous les montants reçus par le Fonds et sa filiale indirecte, IESI Corporation, ainsi qu'aux détenteurs d'actions privilégiées de participation (part des actionnaires sans contrôle), comme il est déterminé par les fiduciaires. Les distributions en espèces du Fonds aux porteurs de parts de fiducie exigent qu'IESI verse aux détenteurs d'actions privilégiées de participation des dividendes équivalant à la distribution par part à verser aux porteurs de parts de fiducie, tant qu'il reste des actions privilégiées de participation en circulation. La déclaration de fiducie précise que les distributions mensuelles en espèces doivent être versées le 15^e jour du mois suivant ou vers cette date.

2. États financiers intermédiaires

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ne se conforment pas à tous les égards aux exigences des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada visant les états financiers annuels. Par conséquent, ils doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés et aux notes complémentaires contenus dans le rapport annuel du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés par la direction selon les PCGR applicables aux états financiers intermédiaires et suivent les mêmes conventions et méthodes comptables que celles qui ont été appliquées aux plus récents états financiers annuels vérifiés, sauf en ce qui a trait aux éléments décrits à la note 3.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux PCGR du Canada et reflètent les principales conventions comptables suivantes :

Mode de présentation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales en propriété exclusive. Les opérations et les comptes intersociétés ont tous été éliminés au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que le Fonds effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Les estimations et les hypothèses comprennent les éléments suivants : l'estimation de la provision pour créances douteuses; bénéfices futurs; les impôts sur les bénéfices et autres estimations utilisées pour l'établissement de la juste valeur de l'écart d'acquisition pour le test de dépréciation annuel du Fonds; les hypothèses relatives à la possibilité de recouvrement des frais reportés; la durée de vie utile des immobilisations, les coûts prévus pour la construction et la mise en valeur de décharges et l'estimation de la capacité d'enfouissement permise et jugée permise pour l'établissement de l'amortissement de l'actif lié aux décharges; l'estimation des coûts liés à la restauration des décharges; l'estimation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture et diverses estimations économiques utilisées pour l'établissement d'estimations de la juste valeur.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a obtenu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée (la « décharge de Lachenaie »), une filiale du Fonds, de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux accepté à la décharge. Dans l'éventualité où le Fonds n'obtiendrait pas les futurs permis nécessaires à l'agrandissement de la décharge de Lachenaie, les actifs suivants au 31 mars 2005 feraient l'objet d'un ajustement important : écart d'acquisition, 19 859 \$ (19 859 \$ au 31 décembre 2004) et actifs liés aux décharges (note 7), 86 802 \$ (85 224 \$ au 31 décembre 2004). La direction croit qu'elle obtiendra l'autorisation d'effectuer des agrandissements supplémentaires avant l'expiration du permis actuel du Fonds. Par conséquent, aucune provision pour baisse de valeur n'a été comptabilisée.

Le Fonds fait diverses estimations liées aux permis nécessaires à l'agrandissement des décharges. Ces estimations, si elles ne sont pas réalisées, pourraient mener à des ajustements importants des actifs liés aux décharges, de l'écart d'acquisition et des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. La direction croit qu'elle obtiendra l'autorisation d'effectuer des agrandissements supplémentaires avant l'expiration du permis actuel du Fonds. Par conséquent, aucune provision pour baisse de valeur n'a été comptabilisée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels incluent les contrats de collecte avec des clients, les listes de clients, les ententes de non-concurrence, les licences relatives aux stations de transfert et les marques de commerce, et ils sont réputés avoir une durée de vie limitée. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Contrats de collecte avec des clients

Durée moyenne prévue du contrat après la prise d'effet de l'attrition de la clientèle annuelle prévue.

Listes de clients

De 2 à 7 ans.

Ententes de non-concurrence

De 2 à 5 ans.

Licences relatives aux stations de transfert

De 10 à 25 ans.

Marques de commerce

De 10 à 13 ans.

Frais reportés

Les frais reportés sont liés à l'aménagement des décharges, y compris le coût des licences relatives aux décharges, les projets d'immobilisations, y compris les frais de financement, pour lesquels l'amortissement n'a pas commencé, les coûts relatifs à l'acquisition et à l'opération pour les acquisitions qui n'ont pas encore été finalisées, les gains sur les instruments financiers dérivés non réalisés et d'autres frais reportés à un exercice futur. La direction examine périodiquement les valeurs comptables des frais reportés afin de cerner toute perte de valeur éventuelle, et toute réduction de valeur au montant recouvrable net en résultant est constatée dans la période au cours de laquelle la dépréciation est subie.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| <i>Immeubles et améliorations</i> | <i>10 à 40 ans</i> |
| <i>Véhicules et matériel</i> | <i>3 à 10 ans</i> |
| <i>Conteneurs et compacteurs</i> | <i>5 à 10 ans</i> |
| <i>Mobilier, agencements et matériel informatique</i> | <i>3 à 10 ans</i> |

Actifs liés aux décharges

Les actifs liés aux décharges représentent le coût de la capacité d'enfouissement des décharges, y compris les coûts d'acquisition initiaux, les coûts engagés relativement à la construction et à l'aménagement des décharges et les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés.

Le coût des permis relatifs aux décharges, les coûts de construction et d'expansion des décharges prévus, y compris les systèmes de collecte du gaz pendant la durée d'exploitation du site, et les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges capitalisés sont amortis proportionnellement à l'utilisation à mesure que la capacité d'enfouissement des décharges est utilisée.

La direction met à jour annuellement l'estimation de la capacité d'enfouissement des décharges en fonction de renseignements obtenus par levé et fournis par des ingénieurs indépendants. L'incidence des modifications de la capacité et des coûts de construction estimatifs sur la charge d'amortissement annuel est comptabilisée prospectivement.

La capacité de décharge disponible totale aux fins de l'amortissement des actifs liés aux décharges représente la somme de la capacité d'enfouissement autorisée estimative (après l'obtention du permis final auprès des organismes de réglementation) et de la capacité d'enfouissement autorisée réputée, ce qui représente une estimation de la capacité d'enfouissement qui, selon la direction, est susceptible d'être finalement autorisée en fonction, généralement, des hypothèses suivantes :

- Des employés travaillent activement pour obtenir le permis ou les modifications du permis nécessaires en vue d'agrandir une décharge existante, et le projet est bien engagé;
- Il est probable que les approbations nécessaires seront obtenues dans un délai normal en ce qui a trait à la demande et au traitement des approbations pour le territoire dans lequel la décharge est située;
- Le Fonds a le droit légal d'utiliser ou d'obtenir un terrain à l'égard du projet d'agrandissement;
- Il n'existe aucune restriction ni question importante connue sur le plan politique, technique, juridique ou commercial pouvant entraver la réussite de l'agrandissement;
- Une analyse de faisabilité financière a été réalisée et les résultats démontrent que l'agrandissement aura des incidences financières et opérationnelles positives, de sorte que la direction est déterminée à poursuivre l'agrandissement;
- Une capacité d'enfouissement additionnelle et les coûts connexes ont été estimés en fonction de l'étude de définition du projet d'agrandissement prévu.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

En général, le Fonds, son prédécesseur et IESI ont réussi à obtenir les approbations nécessaires en vue des agrandissements projetés. Toutefois, il n'y a aucune garantie que le Fonds réussira à obtenir les approbations nécessaires pour agrandir les décharges à l'avenir.

Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

Les coûts associés au recouvrement, à la fermeture et à la surveillance des décharges après qu'elles aient cessé d'accepter des déchets sont constatés à la juste valeur sur la durée de l'exploitation des décharges, soit la période durant laquelle celles-ci acceptent des déchets solides non dangereux.

Le Fonds établit ses estimations des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture en fonction des données que lui fournit son personnel technique et comptable fondées sur les règlements en matière de décharges régissant chaque installation et les examine au moins une fois l'an. Les estimations du Fonds sont élaborées de manière à ce qu'elles se rapprochent de la juste valeur, car les valeurs à la cote ne sont habituellement pas disponibles. Dans le processus d'élaboration de ces estimations, le Fonds a recours à la méthode des flux de trésorerie estimatifs pour déterminer la juste valeur. Le Fonds étudie également les hypothèses que des parties prenantes du marché utiliseraient dans la détermination des justes valeurs estimatives et les intègre à ses calculs, notamment l'inflation, les majorations de prix, les incertitudes inhérentes au moment de l'exécution des travaux, l'information obtenue auprès de tiers, les prix du marché et les prix réels payés pour des travaux analogues ainsi que les estimations techniques. Une fois les justes valeurs estimatives établies, celles-ci sont ramenées à leur valeur actualisée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit, lequel s'entend du taux d'intérêt sur les actifs qui sont essentiellement exempts de risque de défaut, ajustés en fonction de la cote de solvabilité du Fonds. Aucune estimation fiable des primes liées aux risques de marché n'est disponible, car il n'existe aucun marché pour la vente de la responsabilité à l'égard des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. Par conséquent, le Fonds a exclu les estimations de primes liées aux risques de marché dans la détermination de la juste valeur des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges.

Les hypothèses posées à l'égard de l'inflation sont établies en fonction de l'interprétation que fait la direction de la conjoncture économique actuelle et prévue et du moment prévu du décaissement des dépenses réelles. Ainsi, pour ses décharges canadiennes et américaines, le Fonds a utilisé respectivement des taux d'inflation de 3,0 % et de 2,5 %. L'incertitude inhérente à l'établissement de telles estimations fait en sorte que les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

Le taux d'intérêt sans risque et le taux d'ajustement en fonction de la qualité de crédit sont établis en fonction de l'interprétation que fait la direction de la conjoncture économique actuelle et prévue et du moment prévu du décaissement des dépenses. Ainsi, pour ses décharges canadiennes et américaines, le Fonds a actualisé les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges en utilisant respectivement des taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit de 6,4 % et de 6,2 %. L'incertitude inhérente à l'établissement de telles estimations fait en sorte que les résultats réels peuvent différer des montants estimés. L'évolution future de la cote de solvabilité du Fonds ne vient pas modifier le montant des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture déjà comptabilisé; toutefois, elle aura une incidence sur les prochains calculs de la juste valeur.

Les révisions à la baisse des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture estimatifs sont actualisées par l'application du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit utilisé au moment de l'établissement initial des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture estimatifs, ou encore à l'aide du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit moyen pondéré s'il est impossible de connaître la période de constatation initiale.

Le Fonds comptabilise la juste valeur estimative des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges à mesure que la capacité d'enfouissement est utilisée. Le total de l'obligation sera entièrement constaté au moment où ces installations cesseront d'accepter des déchets solides non dangereux et qu'elles seront fermées.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

Les activités quotidiennes de maintenance, notamment la surveillance environnementale, le fauchage et la fertilisation, la gestion du lixiviat, la surveillance des puits, l'entretien des matériaux tampons et les autres activités, sont imputées aux charges d'exploitation sur la durée d'exploitation des décharges. Ces coûts sont estimés et inclus dans le total des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges pour toutes les activités qui se déroulent après la durée d'exploitation d'une décharge donnée. Des travaux de maintenance sont habituellement nécessaires durant un minimum de 30 années suivant la fermeture d'une décharge.

La désactualisation, qui s'entend de l'augmentation de la valeur comptable des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges à payer imputable à l'écoulement du temps, est constatée à titre de charge d'exploitation aux états consolidés des résultats et reste en vigueur même après que la décharge ait cessé d'accepter des déchets solides non dangereux.

Part des actionnaires sans contrôle

La part des actionnaires sans contrôle constitue une participation directe sans contrôle dans le Fonds par le biais d'actions privilégiées de participation d'IESI. Les détenteurs d'actions privilégiées de participation ont droit à des bénéfices qui sont économiquement équivalents à toute distribution versée par le Fonds. Les actions privilégiées de participation sont comptabilisées à leur valeur d'échange, laquelle est calculée en fonction du cours moyen pondéré des parts de fiducie du Fonds à la date d'émission. Le cours moyen pondéré représente le cours moyen des parts de fiducie du Fonds pour une période raisonnable débutant avant et se terminant après la date à laquelle les conditions de l'acquisition d'IESI ont été annoncées et acceptées. Les échanges d'actions privilégiées de participation sont comptabilisés à la valeur comptable des actions à l'émission, déduction faite du bénéfice net (de la perte nette) et des distributions attribuables aux actions privilégiées de participation à la date d'échange.

Rémunération à base d'actions

La rémunération à base d'actions est comptabilisée selon la méthode de la juste valeur. Conformément à cette méthode, les charges de rémunération sont calculées à la juste valeur à la date d'émission de la part de fiducie.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Une partie importante des activités du Fonds est effectuée aux États-Unis. Le Fonds utilise des instruments dérivés afin de réduire son exposition aux fluctuations du taux de change.

Le Fonds utilise aussi des instruments dérivés pour réduire son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt variables sur ses facilités de crédit à long terme américaines. Il a également conclu un swap sur marchandises relatif à du carton ondulé.

La juste valeur des instruments dérivés du Fonds est déterminée par les parties contractantes en fonction du cours du marché et tout instrument dérivé qui n'est pas admissible à la comptabilité de couverture ou qui n'est pas désigné comme une couverture est comptabilisé à la juste valeur et fait partie des frais reportés dans les bilans consolidés, les variations de la juste valeur étant inscrites dans les résultats de la période en cours.

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont reportés et constatés sur la durée sous-jacente de l'instrument dérivé. Tout gain ou perte accumulé jusqu'à la date à laquelle l'instrument dérivé prend fin ou cesse d'être désigné comme une couverture est reporté et constaté sur la durée sous-jacente de l'instrument dérivé.

Le Fonds n'utilise pas les instruments dérivés à des fins spéculatives ou de négociation. Pour réduire son exposition au risque de crédit, le Fonds ne conclut des ententes relatives à des instruments dérivés qu'avec des parties contractantes dont les actifs financiers sont suffisants.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

Conversion des devises

Les établissements étrangers autonomes sont convertis selon la méthode du taux courant. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens à partir de leur monnaie fonctionnelle selon le cours du change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens mensuels. Les écarts de conversion inhérents à cette conversion sont reportés et comptabilisés comme écart de conversion dans l'avoir des porteurs de parts et ne sont inclus dans les états consolidés des résultats que lorsque ces établissements étrangers font l'objet d'une réduction de participation. Les gains et les pertes sur les soldes ou les opérations en monnaie étrangère qui sont désignés comme couvertures d'un investissement net dans des établissements étrangers autonomes sont portés en réduction des gains ou pertes de change inclus dans la rubrique distincte de l'avoir des porteurs de parts.

4. Acquisitions

Le Fonds, certaines de ses filiales et IESI ont conclu une convention prévoyant l'acquisition d'IESI par le Fonds. IESI est une société de services complets de gestion des déchets non dangereux en exploitation dans le sud et le nord-est des États-Unis. La contrepartie totale, y compris les coûts d'opération et connexes, s'élève à 622 350 \$. L'acquisition a été financée à même le produit du placement de reçus de souscription du Fonds (note 12), par l'émission d'actions privilégiées de participation en faveur des actionnaires vendeurs (note 11) et par des retraits en vertu de la nouvelle facilité de crédit d'IESI (note 8). La clôture de l'acquisition a eu lieu le 21 janvier 2005. Au 31 mars 2005, la répartition du prix d'achat n'avait pas été finalisée puisque la répartition actuelle du prix d'achat ne tient pas compte des dernières facturations pour l'acquisition et les coûts connexes ni de certains ajustements à la juste valeur. Toute modification du prix d'achat ou de la répartition du prix d'achat entraînera un ajustement correspondant de l'écart d'acquisition. L'achat est réparti comme suit :

| | |
|--|------------|
| Actif à court terme (y compris des espèces et quasi-espèces de 581 \$) | 47 936 \$ |
| Actifs incorporels | 31 140 |
| Écart d'acquisition | 441 142 |
| Frais de financement reportés | 1 280 |
| Immobilisations | 197 726 |
| Actifs liés aux décharges | 557 015 |
| Autres actifs à long terme | 5 703 |
| Passif à court terme | (67 101) |
| Dette à long terme | (466 337) |
| Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges | (67 892) |
| Passifs d'impôts futurs | (56 470) |
| Autres passifs à long terme | (1 792) |
| | <hr/> |
| | 622 350 \$ |
| | <hr/> |
| Contrepartie | |
| Actions privilégiées de participation, émises | 585 848 \$ |
| Parts de fiducie, émises | 23 223 |
| Coûts d'acquisition et connexes | 13 279 |
| | <hr/> |
| | 622 350 \$ |
| | <hr/> |

Le Fonds a conclu une convention de rachat d'actions dans le but d'acquérir la décharge Ridge en Ontario, au Canada, pour une contrepartie en espèces totale de 109 100 \$, sous réserve de certains ajustements. La clôture de l'acquisition a eu lieu le 4 janvier 2005. Le total de la contrepartie en espèces s'est établi à 111 205 \$, y compris les coûts liés à l'opération et les coûts connexes de 1 668 \$ ainsi que la contrepartie relative au fonds de roulement totalisant 439 \$. Au 31 mars 2005, la répartition du prix d'achat n'avait pas été finalisée puisque la répartition actuelle du prix d'achat ne tient pas compte de la juste valeur de certaines immobilisations. Les ajustements de la juste valeur

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

qui augmentent ou diminuent la juste valeur de certaines immobilisations seront imputés aux actifs liés aux décharges. Le prix d'achat est actuellement réparti comme suit :

| | |
|--|------------|
| Actif à court terme | 1 068 \$ |
| Immobilisations | 2 714 |
| Actifs liés aux décharges | 110 433 |
| Passif à court terme | (575) |
| Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges | (2 435) |
| | <hr/> |
| | 111 205 \$ |

En 2005, le Fonds a acquis des actifs liés à la collecte de déchets solides ainsi que divers actifs à court terme. Il a également pris en charge diverses dettes de 3 sociétés américaines de gestion des déchets. La contrepartie totale, incluant la contrepartie liée aux dettes prises en charge, s'élève à 5 671 \$ et est répartie respectivement dans les secteurs du sud et du nord-est des États-Unis comme suit : 5 187 \$ et 484 \$. Par suite de la répartition des prix d'achat, le Fonds a comptabilisé des actifs incorporels, un écart d'acquisition, des immobilisations et d'autres actifs nets pour un total s'élevant respectivement à 1 287 \$, à 1 325 \$, à 2 985 \$ et à 74 \$. Le total de la contrepartie en espèces est de 4 572 \$. La répartition de plusieurs prix d'achat reste à finaliser puisque les répartitions des prix d'achat ne tiennent pas compte de l'ajustement de la juste valeur de certaines immobilisations et sont assujetties à une contrepartie conditionnelle à l'atteinte de divers objectifs de rendement des affaires. Les ajustements de la juste valeur qui augmentent ou diminuent la juste valeur de certaines immobilisations et actifs incorporels seront imputés aux actifs liés aux décharges.

Les résultats de ces acquisitions ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter de leurs dates de clôture respectives.

Pendant l'exercice financier 2004, le Fonds a acquis la totalité des actions en circulation d'une société de gestion des déchets solides ainsi que les actifs liés à la collecte de déchets solides, y compris les terrains et bâtiments, et divers actifs à court terme d'une seconde société de gestion des déchets solides. Les deux sociétés sont en exploitation en Ontario, au Canada, et la contrepartie nette en espèces s'est établie à environ 32 951 \$. Par suite de la répartition des prix d'achat, le Fonds a comptabilisé des actifs incorporels, un écart d'acquisition, des immobilisations et d'autres actifs nets pour un total s'élevant respectivement à 18 835 \$, à 1 718 \$, à 11 494 \$ et à 904 \$. La répartition du prix d'achat pour la seconde acquisition du Fonds n'a pas encore été finalisée puisque la répartition du prix d'achat ne tient pas compte de l'ajustement de la juste valeur de certaines immobilisations. Les ajustements de la juste valeur qui augmentent ou diminuent la juste valeur de certaines immobilisations seront imputés aux actifs incorporels.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

5. Actifs incorporels

Au 31 mars 2005

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Ajouts |
|--|-------------------|----------------------|------------------------|------------------|
| Contrats de collecte avec des clients | 92 537 \$ | 35 782 \$ | 56 755 \$ | - \$ |
| Listes de clients | 34 634 | 1 551 | 33 083 | 29 695 |
| Ententes de non-concurrence | 2 688 | 186 | 2 502 | 2 732 |
| Licences relatives aux stations de transfert | 6 272 | 535 | 5 737 | - |
| Marques de commerce | 2 300 | 532 | 1 768 | - |
| | 138 431 \$ | 38 586 \$ | 99 845 \$ | 32 427 \$ |

Au 31 décembre 2004

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Ajouts |
|--|-------------------|----------------------|------------------------|------------------|
| Contrats de collecte avec des clients | 92 537 \$ | 32 415 \$ | 60 122 \$ | 9 676 \$ |
| Listes de clients | 5 422 | 326 | 5 096 | 4 479 |
| Licences relatives aux stations de transfert | 6 272 | 448 | 5 824 | 4 680 |
| Marques de commerce | 2 300 | 486 | 1 814 | - |
| | 106 531 \$ | 33 675 \$ | 72 856 \$ | 18 835 \$ |

6. Immobilisations

Au 31 mars 2005

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|--|-------------------|----------------------|------------------------|
| Terrains et améliorations | 30 746 \$ | - \$ | 30 746 \$ |
| Immeubles et améliorations | 57 697 | 4 096 | 53 601 |
| Véhicules et matériel | 172 566 | 32 159 | 140 407 |
| Conteneurs et compacteurs | 79 092 | 16 323 | 62 769 |
| Mobilier, agencements et matériel informatique | 9 498 | 3 253 | 6 245 |
| | 349 599 \$ | 55 831 \$ | 293 768 \$ |

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiduciaire)

Au 31 décembre 2004

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|--|-------------------|----------------------|------------------------|
| Terrains et améliorations | 13 275 \$ | - \$ | 13 275 \$ |
| Immeubles et améliorations | 34 375 | 3 412 | 30 963 |
| Véhicules et matériel | 57 408 | 25 033 | 32 375 |
| Conteneurs et compacteurs | 30 113 | 13 207 | 16 906 |
| Mobilier, agencements et matériel informatique | 4 668 | 2 862 | 1 806 |
| | 139 839 \$ | 44 514 \$ | 95 325 \$ |

7. Actifs liés aux décharges

Au 31 mars 2005

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|---------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|
| Actifs liés aux décharges | 821 754 \$ | 56 321 \$ | 765 433 \$ |

Au 31 décembre 2004

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|---------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|
| Actifs liés aux décharges | 154 290 \$ | 43 908 \$ | 110 382 \$ |

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a reçu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à une période de 5,0 à 6,5 années d'exploitation selon le volume annuel de déchets solides non dangereux accepté à la décharge. Des approbations futures visant la poursuite de l'exploitation de la décharge de Lachenaie devraient accroître sa capacité, et donc sa durée d'exploitation, de 26,7 millions de mètres cubes, et seront requises aux fins de l'utilisation de la capacité d'enfouissement permise résiduelle. La direction prévoit recevoir les permis nécessaires avant l'échéance du permis en vigueur. Par conséquent, les coûts relatifs à la décharge de Lachenaie sont amortis sur la capacité totale d'environ 33,2 millions de mètres cubes, ce qui aligne l'estimation de la capacité d'enfouissement des décharges associée à l'amortissement de l'actif lié aux décharges sur la capacité d'enfouissement des décharges estimative utilisée dans l'établissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de la zone d'agrandissement de Lachenaie. La valeur comptable nette de la décharge de Lachenaie au 31 mars 2005 était de 86 802 \$ (85 224 \$ au 31 décembre 2004).

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiduciaire)

8. Dette à long terme

| | Au 31 mars 2005 | Au 31 décembre 2004 |
|---|-------------------|---------------------|
| Débiteures garanties de premier rang, série A | 47 000 \$ | 47 000 \$ |
| Débiteures garanties de premier rang, série B | 58 000 | 58 000 |
| Emprunt à terme | 223 776 | - |
| Facilité de crédit renouvelable | 100 641 | 22 000 |
| Autres | 392 | 464 |
| | <u>429 809</u> | <u>127 464</u> |
| Moins la tranche à court terme de la dette à long terme | <u>37 699</u> | <u>22 224</u> |
| | <u>392 110 \$</u> | <u>105 240 \$</u> |

Le 25 juin 2004, BFI Canada Holdings Inc. (« Holdings »), une filiale du Fonds, a émis des débiteures garanties de premier rang, série A pour un montant de 47 000 \$, portant intérêt à 6,123 %, et des débiteures garanties de premier rang, série B pour un montant de 58 000 \$, portant intérêt à 7,015 %. Les intérêts sur chacune des séries de débiteures sont payables à terme échu trimestriellement à compter du 26 septembre 2004. Les débiteures de série A et de série B sont payables en entier les 26 juin 2009 et 2014, respectivement. Les débiteures sont remboursables par anticipation au gré de l'émetteur en partie ou en totalité de temps à autre à un prix équivalant à la valeur nominale ou à la valeur actualisée nette, selon la plus élevée des deux, des paiements d'intérêt et de capital prévus selon un taux d'actualisation équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré d'une marge sur les deux séries de débiteures. Les débiteures de série A et de série B sont garanties par une charge sur la totalité des biens meubles et des biens immobiliers de Holdings et de ses filiales, sur les actions et sur la dette intersociété détenues respectivement par 4264126 Canada Limitée, une filiale en propriété exclusive du Fonds, et le Fonds. Les débiteures garanties de premier rang sont de même rang que la facilité de crédit renouvelable de Holdings.

Le 21 janvier 2005, IESI a contracté un nouvel emprunt à terme de 185 000 \$ US et une facilité de crédit renouvelable de 200 000 \$ US, laquelle sert à financer les exigences du fonds de roulement, les dépenses en immobilisations admissibles et les acquisitions. Elle sert également pour les besoins généraux du Fonds. Au 31 mars 2005, la facilité de crédit renouvelable était utilisée à raison de 52 200 \$ US. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable portent intérêt à divers taux d'intérêt majorés d'une marge applicable, les intérêts sont payables à terme échu trimestriellement et les tranches inutilisées de la facilité sont assujetties à une commission d'engagement. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable viennent à échéance respectivement le 21 janvier 2012 et le 21 janvier 2010. Afin de respecter une condition de prêt, IESI doit, dans les 90 jours suivant le 21 janvier 2005, conclure et maintenir des swaps de taux d'intérêt d'au moins 60 % du solde à taux d'intérêt variable payable sur son emprunt à terme, mais d'au plus 50 % du total tiré sur la facilité (note 23). En janvier 2005, IESI a conclu trois swaps de taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en janvier 2009, avec trois établissements financiers. Une tranche de 75 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 3,47 %, de 3,57 % et de 3,60 %, majorés d'une marge TIOL d'environ 2,0 %. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable sont garantis par une sûreté parfaite de premier rang sur l'ensemble des actifs d'IESI et de ses filiales, y compris tous les titres de capitaux propres des filiales directes et indirectes d'IESI et toutes les actions ordinaires d'IESI.

Le 21 janvier 2005, Holdings a conclu une facilité de crédit renouvelable (la « facilité ») qui, à la clôture de la transaction liée à IESI, met à la disposition de Holdings un montant maximal de 80 000 \$. La facilité sert principalement à financer les exigences du fonds de roulement, les dépenses en immobilisations admissibles et les acquisitions. La facilité porte intérêt à divers taux d'intérêt majorés d'une marge applicable, les intérêts sont payables à terme échu mensuellement et les tranches inutilisées de la facilité sont assujetties à une commission d'engagement. La facilité vient à échéance 364 jours suivant le 21 janvier 2005 et, par conséquent, est incluse dans la tranche à court terme de la dette à long terme, un passif à court terme aux bilans consolidés s'élevant à 37 500 \$.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

Des périodes de prorogation de 364 jours peuvent être accordées, au gré des prêteurs. La facilité est garantie par une sûreté parfaite de premier rang sur l'ensemble des biens meubles et des biens immobiliers de Holdings et de ses filiales, sur les actions et la dette intersociété détenues respectivement par 4214126 Canada Limitée et par le Fonds. La facilité est de même rang que les débentures garanties de premier rang de série A et de série B de Holdings.

Les autres éléments de la dette à long terme sont constitués de deux emprunts bancaires de 19 \$ (47 \$ au 31 décembre 2004) et de 373 \$ (417 \$ au 31 décembre 2004). Le premier emprunt vient à échéance le 15 mai 2005 et porte intérêt à 7,9 %. Le deuxième vient à échéance le 12 mars 2007 et porte intérêt à 7,0 %. Des villes de la province de Québec garantissent ces deux emprunts. Ils ont été contractés afin qu'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée., une filiale du Fonds, puisse acquérir des conteneurs à fournir aux villes respectives. Les emprunts sont remboursés directement par les villes au prêteur en montants mensuels comprenant le capital et les intérêts. Les autres débiteurs à court terme et à long terme comprennent des effets à recevoir de ces villes, assortis des mêmes modalités que l'emprunt sous-jacent.

Les intérêts sur la dette à long terme ont totalisé 5 275 \$ (1 176 \$ au 31 mars 2004).

Les remboursements de capital exigés pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 décembre et par la suite sont les suivants :

| | |
|--------------|------------|
| Exercice 1 | 37 699 \$ |
| Exercice 2 | 193 |
| Exercice 3 | - |
| Exercice 4 | - |
| Exercice 5 | 47 000 |
| Par la suite | 344 917 |
| | <hr/> |
| | 429 809 \$ |

9. Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

Le Fonds est exploitant, ou est propriétaire et exploitant, de vingt-deux décharges de déchets solides non dangereux, et il lui revient d'acquitter les coûts de surveillance et de maintenance liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de vingt de ces décharges. Les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture découlent des obligations qu'a le Fonds de voir à la remise en état, à la surveillance et à l'entretien des actifs corporels à long terme, une fois leur durée de vie utile échu. Les tableaux suivants présentent les hypothèses clés utilisées dans la détermination de la juste valeur des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture et le moment prévu de l'engagement des dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, et font le rapprochement entre les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture au début et à la fin de la période indiquée :

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

| | Au 31 mars 2005 |
|---|-------------------|
| Juste valeur des biens légalement affectés | 765 \$ |
| Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, non actualisés | 385 300 \$ |
| Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit - décharges canadiennes | 6,4 % |
| Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit - décharges américaines | 6,2 % |
| Moment prévu de l'engagement des dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges | |
| 2005 | 7 812 \$ |
| 2006 | 9 743 |
| 2007 | 6 569 |
| 2008 | 5 623 |
| 2009 | 5 360 |
| Par la suite | 350 193 |
| | 385 300 \$ |

| | Trimestre terminé le 31 mars 2005 | Trimestre terminé le 31 mars 2004 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au début de l'exercice | 6 143 \$ | 2 642 \$ |
| Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges pris en charge lors de l'acquisition | 70 327 | - |
| Provision pour coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au cours de la période | 1 504 | 835 |
| Charge de désactualisation au cours de la période ou de l'exercice | 603 | 49 |
| Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au cours de la période | (1 123) | (76) |
| Révision des flux de trésorerie estimatifs, au cours de la période | (586) | - |
| Écart de conversion, au cours de la période | (1 151) | - |
| Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, à la fin de la période | 75 717 \$ | 3 450 \$ |

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a reçu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie, à la condition de déposer dans une fiducie d'utilité sociale un montant payable trimestriellement qui sera fixé par le gouvernement du Québec pour chaque mètre cube de déchets accepté à la décharge de Lachenaie. Au 31 mars 2005, le Fonds avait un montant de 765 \$ (570 \$ au 31 décembre 2004) de biens légalement affectés aux fins de règlement des coûts liés aux activités d'après-fermeture présentés dans les bilans consolidés à titre de coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges financés.

Le Fonds a un passif environnemental à payer d'environ 28 566 \$ compris dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges aux bilans consolidés. Ce passif est lié à une décharge inactive acquise par le Fonds avec l'acquisition d'IESI. Les coûts estimatifs futurs de restauration sont inclus dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges du Fonds au 31 mars 2005 (note 18).

10. Impôts sur les bénéficiaires

Le Fonds est considéré comme une fiducie de fonds communs de placement aux fins de l'impôt sur les bénéficiaires. Conformément à la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, les fiduciaires distribueront aux porteurs de parts tout le bénéfice imposable directement généré par le Fonds et déduiront ces distributions aux fins de l'impôt sur les bénéficiaires. Le bénéfice imposable des filiales dont le siège social se trouve au Canada et aux États-Unis est assujéti respectivement à un taux d'imposition d'environ 34 % (34 % en 2004) et 38 %.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

Le tableau suivant fait le rapprochement des écarts entre les impôts sur les bénéfices qui découleraient uniquement de l'application des taux prévus par la loi au bénéfice avant impôts du Fonds et l'économie d'impôts figurant dans les états consolidés des résultats.

| | Au 31 mars 2005 | Au 31 mars 2004 |
|--|--------------------|-----------------|
| (Perte) bénéfice avant impôts | (31 624) \$ | 2 416 \$ |
| Charge (économie) d'impôts au taux de base combiné | (12 104) | 819 |
| Impôts sur le bénéfice attribuable aux porteurs de parts et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation | (3 239) | (2 432) |
| Impôts des grandes sociétés | 105 | 105 |
| Retenue d'impôt à la source sur les dividendes et intérêts étrangers | 269 | - |
| Impôts sur d'autres charges non déductibles | 18 | 17 |
| Déductions fiscales sur les acquisitions et les coûts connexes | (4 433) | - |
| Autres | (567) | 545 |
| Économie d'impôts | (19 951) \$ | (946) \$ |

| | 31 mars 2005 | 31 décembre 2004 |
|---|---------------|------------------|
| <i>Actifs d'impôts futurs</i> | | |
| Reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées | 50 336 \$ | 11 899 \$ |
| Frais de financement et d'émission reportés | 18 994 | 3 162 |
| Excédent de la valeur fiscale des immobilisations sur la valeur comptable | - | 533 |
| Provisions comptables actuellement non déductibles aux fins de l'impôt | 24 110 | 2 078 |
| Pertes comptables actuellement non déductibles aux fins de l'impôt | 1 126 | - |
| | 94 566 | 17 672 |

| | | |
|---|------------------|------------------|
| <i>Passifs d'impôts futurs</i> | | |
| Excédent de la valeur comptable des actifs incorporels sur la valeur fiscale | 33 948 | 19 234 |
| Excédent de la valeur comptable des immobilisations sur la valeur fiscale | 32 791 | - |
| Excédent de la valeur comptable des actifs liés aux décharges sur la valeur fiscale | 68 598 | 12 345 |
| Autre | 963 | - |
| | 136 300 | 31 579 |
| Passifs d'impôts futurs, montant net | 41 734 \$ | 13 907 \$ |

Les passifs d'impôts futurs nets, qui s'élèvent à 41 734 \$, sont composés des actifs d'impôts futurs nets du Canada de 1 364 \$ et des passifs d'impôts futurs nets des États-Unis de 43 098 \$.

Les filiales du Fonds ont des pertes fiscales totalisant environ 127 311 \$ (35 169 \$ au 31 décembre 2004) qui viennent à échéance entre 2006 et 2019. La réalisation des actifs d'impôts futurs connexes totalisant 50 336 \$ (11 899 \$ au 31 décembre 2004) est tributaire de la génération de bénéfices imposables futurs au cours des années durant lesquelles ces écarts temporaires deviendront déductibles. Selon le jugement de la direction relatif aux bénéfices imposables futurs prévus et aux stratégies de planification fiscale, la direction prévoit réaliser ces actifs d'impôts futurs avant leur échéance.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

11. Part des actionnaires sans contrôle

Avec prise d'effet à la date de clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI, a émis 22 266 actions privilégiées de participation qui constituent une participation directe sans contrôle dans le Fonds et sont échangeables, sous réserve de diverses conditions, contre des parts de fiducie du Fonds à raison de une action contre une part. Les détenteurs d'actions privilégiées de participation ont droit à des distributions qui sont économiquement équivalentes aux distributions du Fonds. Les actions privilégiées de participation ont au départ été comptabilisées à leur valeur d'échange, laquelle est calculée en fonction du cours moyen pondéré des parts de fiducie du Fonds. Le cours moyen pondéré représente le cours moyen des parts de fiducie du Fonds pour une période raisonnable débutant avant et se terminant après la date à laquelle les conditions de l'acquisition d'IESI ont été annoncées et acceptées. Les échanges d'actions privilégiées de participation sont comptabilisés à la valeur comptable des actions à l'émission, déduction faite du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actions privilégiées de participation jusqu'à la date d'échange. Pendant le trimestre, les détenteurs d'actions privilégiées de participation ont converti 3 478 actions privilégiées de participation en parts de fiducie du Fonds (note 23).

| | Au 31 mars 2005 | |
|--|-----------------|----------|
| | Actions | \$ |
| Part des actionnaires sans contrôle, au début de l'exercice | - | - \$ |
| Actions privilégiées de participation émises au cours de la période | 22 266 | 585 848 |
| Actions privilégiées de participation échangées contre des parts de fiducie au cours de la période | (3 478) | (90 006) |
| Perte nette imputable aux actions privilégiées de participation au cours de la période | | (3 211) |
| Distributions attribuables aux actions privilégiées de participation au cours de la période | | (6 374) |
| Part des actionnaires sans contrôle, à la fin de la période | 18 788 | 486 257 |

12. Avoir des porteurs de parts

Parts de fiducie

Un nombre illimité de parts de fiducie peuvent être émises. Chaque part est transférable, confère un droit de vote et représente un droit égal et indivis à toute distribution du Fonds, qu'il s'agisse de distributions de bénéfice, de gains en capital nets réalisés ou d'autres montants, ainsi qu'à tous les actifs nets du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation de celui-ci.

Le 21 janvier 2005, le Fonds a émis 15 583 parts de fiducie pour une contrepartie en espèces totale de 374 000 \$. Les frais d'émission ont totalisé 14 728 \$, déduction faite de l'incidence fiscale connexe qui s'est élevée à 7 554 \$. Dans le cadre de la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a émis 1 042 parts de fiducie supplémentaires en règlement des conversions liées aux options d'achat d'actions et aux bons de souscription d'actions d'IESI, qui représentent un montant de 23 223 \$, et des montants dus à la direction d'IESI, qui représentent un montant de 3 224 \$.

Part de catégorie A

Lors de l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts tenue le 20 janvier 2005 (l'« assemblée extraordinaire des porteurs de parts »), le Fonds a reçu l'approbation pour créer et émettre une part de catégorie A. Conformément à la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour qui a été approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts, une part de catégorie A a été émise en faveur d'IESI. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de voter avec les parts de fiducie du Fonds sur toutes les questions sur la base d'un vote pour chaque part recevable à l'exercice des droits d'échange pour les détenteurs d'actions privilégiées de participation. La part de catégorie A donnera habituellement droit de vote avec les parts de fiducie du Fonds à toutes les assemblées des porteurs de parts ou relativement à toute résolution écrite des porteurs de parts. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

jusqu'à deux fiduciaires. Le droit de désigner les fiduciaires du Fonds est tributaire de la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation et le droit de désigner deux fiduciaires est conditionnel à ce que les détenteurs d'actions privilégiées de participation détiennent une participation dans le Fonds, sur une base diluée, excédant 20 %. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 20 %, mais est supérieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner un fiduciaire. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A n'a pas le droit de désigner de fiduciaire du Fonds.

La déclaration de fiducie modifiée et mise à jour approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts prévoit que, tant que des actions privilégiées de participation sont en circulation, les fiduciaires ne doivent pas déclarer, verser ou effectuer une distribution de flux de trésorerie distribuables, au sens attribué à ce terme dans la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, ou une autre distribution d'encaisse ou de biens à l'égard d'une part de fiducie du Fonds, à moins qu'IESI déclare et effectue une distribution aux détenteurs d'actions privilégiées de participation d'un montant correspondant à la distribution payable par part aux porteurs de parts du Fonds. La part de catégorie A sera remboursable au gré du détenteur en tout temps ou au gré du Fonds en tout temps après la date où aucune action privilégiée de participation n'est en circulation et que les droits relatifs à la part de catégorie A sur le Fonds ont cessé d'être en vigueur. Le prix de rachat de la part de catégorie A sera d'un montant nominal.

Les détails de l'apport de capital ainsi que du bénéfice net cumulé, des distributions et de l'écart de conversion sont les suivants :

| | Au 31 mars 2005 | |
|---|-----------------|------------|
| | Parts | \$ |
| <i>Apport de capital</i> | | |
| Parts de fiducie, au début de l'exercice | 26 500 | 254 997 \$ |
| Parts de fiducie émises, déduction faite des frais d'émission et de l'incidence fiscale connexe | 16 625 | 385 719 |
| Parts de fiducie émises lors de l'échange d'actions privilégiées de participation | 3 478 | 90 006 |
| Parts de fiducie, à la fin de la période | 46 603 | 730 722 |
| | | |
| Parts de catégorie A, au début de l'exercice | - | - |
| Parts de catégorie A émises | - | - |
| Parts de catégorie A, à la fin de la période | - | - |
| | | |
| <i>Bénéfice net cumulé</i> | | |
| Bénéfice net, au début de l'exercice | | 43 561 |
| Perte nette de la période considérée | | (8 462) |
| Bénéfice net, à la fin de la période | | 35 099 |
| | | |
| <i>Distributions cumulées</i> | | |
| Distributions, au début de l'exercice | | 89 465 |
| Distributions de la période considérée | | 16 799 |
| Distributions, à la fin de la période | | 106 264 |
| | | |
| <i>Écart de conversion</i> | | |
| Écart de conversion, au début de l'exercice | | - |
| Écart de conversion de la période considérée | | 10 957 |
| Écart de conversion, à la fin de la période | | 10 957 |
| | | |
| Avoir des porteurs de parts, à la fin de la période | | 648 600 \$ |

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

L'écart de conversion se compose principalement des pertes de change cumulées sur l'écart d'acquisition, les immobilisations et les actifs liés aux décharges, partiellement compensées par les gains de change cumulés sur la dette à long terme et les passifs d'impôts futurs.

Le nombre moyen pondéré de base de parts de fiducie en circulation au 31 mars 2005 s'élevait à 41 139 (26 500 en 2004). Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) de base par part de fiducie comprend la quote-part du bénéfice net (de la perte nette) attribuable à la part des actionnaires sans contrôle et s'élève à (0,21) \$ (0,13 \$ en 2004). Le nombre moyen pondéré dilué de parts de fiducie en circulation comprend l'échange de toutes les actions privilégiées de participation, au nombre de 15 609 (néant en 2004), contre des parts de fiducie du Fonds, et s'élève à 56 748 (26 500 en 2004). Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) dilué(e) par part de fiducie exclut la quote-part du bénéfice net (de la perte nette) attribuable à la part des actionnaires sans contrôle et s'élève à (0,21) \$ (0,13 \$ en 2004).

13. Frais de financement

À la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a racheté pour 150 000 \$ US de billets garantis de premier rang à 10,25 % émis par IESI et a engagé 34 620 \$ de dépenses à l'extinction. Le Fonds a comptabilisé un actif d'impôts futurs s'élevant à 13 898 \$ qui a été inscrit à titre d'économie d'impôts à l'état des résultats pour la période considérée.

Le Fonds, par l'intermédiaire de Holdings, a conclu une convention de crédit modifiée et ajustée, l'objectif principal étant de fournir les ressources suffisantes à la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge avant de recevoir le produit du placement de reçus de souscription du Fonds. À la clôture de l'acquisition d'IESI, une tranche de la facilité de crédit disponible a été annulée et la disponibilité de la facilité de crédit renouvelable a été diminuée à 80 000 \$. La réduction de disponibilité de la facilité de crédit renouvelable est considérée comme un changement considérable aux modalités de la facilité de crédit modifiée. Par conséquent, des frais de financement s'élevant à 748 \$, inclus dans les frais reportés au 31 décembre 2004 et engagés aux fins de la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge, ont été passés en charges. Le Fonds a radié les frais de financement reportés associés à sa facilité de crédit originale, qui s'élèvent à 367 \$, et il a engagé des frais de financement et des frais directement avec des tierces parties dans le but de finaliser l'acquisition de la décharge Ridge qui totalisent 975 \$.

14. Gains sur les instruments dérivés

Le Fonds utilise des instruments dérivés pour réduire son exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et de certains prix des marchandises. Le Fonds n'a pas désigné ces instruments dérivés comme couvertures et, par conséquent, les modifications à la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées dans le bénéfice de la période considérée. Le gain non réalisé du Fonds sur ses instruments dérivés s'est élevé à 4 693 \$ et est inclus dans les frais reportés au 31 mars 2005.

15. Perte de change

Le Fonds, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive 4264126 Canada Limitée, détient pour 160 000 \$ US d'effets à recevoir d'IESI. Les effets ne sont pas compris dans l'investissement net d'IESI, un établissement étranger autonome, et sont, par conséquent, convertis comme s'ils étaient des soldes commerciaux en devises à l'égard des tiers. La perte de change qui résulte de la conversion de ces effets s'est élevée à 3 325 \$.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

16. Autres charges

Les autres charges comprennent principalement divers frais liés au versement de primes à des cadres relativement à la réalisation de l'acquisition d'IESI.

17. Rémunération à base d'actions

Le 21 janvier 2005, le Fonds a émis 23 parts de fiducie tenant lieu de rémunération en espèces à divers dirigeants qui totalisent 572 \$. Une tranche de la charge de rémunération à base d'actions a été comptabilisée dans les autres charges (note 16) avec le solde comptabilisé dans les charges payées d'avance. Le solde de la rémunération à base d'actions sera comptabilisé dans les autres dépenses avant le premier anniversaire de l'émission.

18. Engagements et éventualités

i) Le Fonds loue des immeubles et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers futurs minimaux pour les cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

| | |
|--------------|-----------|
| Exercice 1 | 4 463 \$ |
| Exercice 2 | 3 893 |
| Exercice 3 | 3 371 |
| Exercice 4 | 2 727 |
| Exercice 5 | 3 064 |
| Par la suite | 7 419 |
| | <hr/> |
| | 24 937 \$ |

ii) Le Fonds est la partie succédante à un contrat de licence visant l'utilisation de la marque de commerce « BFI » et du logo connexe relativement à ses activités de gestion des déchets solides, sous réserve de certaines restrictions. Le contrat a été modifié le 22 février 2002 et, en vertu de ce contrat, un paiement unique de 2 000 \$ a été effectué le 25 avril 2002 pour régler en totalité toutes les redevances découlant du contrat de licence pour le reste de la durée initiale de 15 ans. En vertu du contrat, le Fonds peut se prévaloir de deux prorogations de 10 ans après la durée initiale de 15 ans, en contrepartie de 600 \$ et de 1 500 \$ annuellement, respectivement.

iii) Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a obtenu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux accepté à la décharge (voir la note 7). Par conséquent, pour chaque tonne de déchets, le Fonds doit verser des redevances de 1,50 \$ par tonne acceptée dans la zone faisant l'objet d'un nouveau permis sous réserve d'un montant maximal de 1 500 \$ par année. Cet accord de redevances a une durée de quatre ans et prévoit un paiement cumulatif maximal de 6 000 \$ sur la durée de l'accord. Les paiements relatifs à cet accord de redevances ne sont pas inclus dans le tableau des engagements et éventualités présenté plus haut.

iv) Le Fonds conclut divers engagements dans le cours normal de ses activités. Au 31 mars 2005, il avait émis des lettres de crédit pour un montant de 81 080 \$ (23 013 \$ au 31 décembre 2004) et consenti des garanties de bonne exécution pour un montant de 126 524 \$ (8 912 \$ au 31 décembre 2004). Au 31 décembre 2004, les lettres de crédit émises comprenaient une lettre de crédit d'un montant de 10 000 \$ émise au vendeur de la décharge Ridge à titre de garantie pour les obligations du Fonds en vertu de la convention d'achat de la décharge Ridge et à titre d'incitation

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

pour le vendeur de conclure la convention. La lettre de crédit de 10 000 \$ a été retournée au Fonds à la clôture de l'acquisition de la décharge Ridge.

v) Pour certaines acquisitions, le Fonds accepte de payer des montants supplémentaires aux vendeurs à la condition qu'ils atteignent certains objectifs opérationnels convenus, y compris des objectifs liés aux produits et aux volumes d'élimination. La contrepartie conditionnelle qui peut être raisonnablement estimée à la date d'acquisition est comptabilisée comme un coût lié à l'achat. Lorsque le montant de la contrepartie conditionnelle ne peut être raisonnablement estimé à la date d'acquisition, la juste valeur de la contrepartie émise ou pouvant être émise est comptabilisée comme un coût supplémentaire de l'acquisition au moment où la condition est remplie.

vi) Le Fonds a un contrat d'élimination l'obligeant à atteindre des objectifs précis relatifs au volume d'élimination. Les exigences liées au volume sont mesurées en fonction d'une moyenne annuelle. Dans le cas où le Fonds n'atteindrait pas les objectifs liés au volume, il devrait faire des paiements supplémentaires à l'égard du manque à gagner lié au volume d'élimination. Au 31 mars 2005, le Fonds s'attend à atteindre son objectif lié au volume d'élimination et, par conséquent, ne comptabilise aucun manque à gagner. Le contrat d'élimination cessera d'être en vigueur en mars 2006 et le Fonds ne s'attend à aucun manque à gagner lié au volume d'élimination jusqu'à cette date.

vii) Le Fonds a un passif environnemental à payer d'environ 28 566 \$ comptabilisé dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges figurant aux bilans consolidés. Ce passif est relié à une décharge inactive (ci-après appelée « Tantalo ») que le Fonds a prise en charge dans le cadre de l'acquisition d'IESI. Le passif est composé principalement d'environ 14 600 \$ liés à la restauration de Tantalo et d'environ 11 500 \$ liés à la surveillance des activités de post-fermeture de Tantalo pendant 30 ans. Les premiers travaux de restauration du site ont commencé au cours de l'année 2004 et on prévoit que la période de surveillance des activités d'après-fermeture débutera en 2007. Tantalo est une décharge de 26 acres qui a cessé d'accepter des déchets en 1976 et a été désignée par l'État de New York comme un « site inactif d'élimination de déchets dangereux ». Pendant sa période d'activité, Tantalo a reçu des déchets tant municipaux qu'industriels dont certains présentaient des caractéristiques « dangereuses », telles qu'elles sont définies dans la *Resource Conservation and Recovery Act* des États-Unis. Les activités antérieures à Tantalo ont entraîné le rejet de déchets dangereux dans la nappe phréatique. Un programme de restauration du site a été élaboré pour Tantalo avec le concours du Department of Environmental Conservation de l'État de New York. Le programme de restauration comprend les éléments suivants : l'installation de barrières dans la nappe phréatique, de revêtements protecteurs, de systèmes de collecte de gaz et du lixiviat et de contrôles d'écoulement des eaux de ruissellement, de même que des méthodes d'accélération du processus de décontamination. De plus, IESI a contracté une police d'assurance couvrant les coûts de restauration d'une durée de dix ans, qui fournit une garantie supplémentaire de 25 000 \$ US en plus de la tranche du passif liée à la restauration. Les coûts futurs liés à la restauration du site prévus sont inclus dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges au 31 mars 2005.

Les estimations de la méthode et du coût de restauration ultime requièrent un certain nombre d'hypothèses qui sont intrinsèquement difficiles à estimer et le résultat final peut différer considérablement des estimations actuelles. Cependant, le Fonds croit que sa vaste expérience dans l'industrie des services environnementaux alliée à son utilisation d'ingénieurs consultants de tierce partie fournit une base raisonnable pour estimer son passif global. Au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires sont disponibles, les estimations sont rajustées en conséquence. Il est possible que des développements liés à la technologie, à la réglementation ou à l'application, des résultats d'études environnementales ou d'autres facteurs entraînent la comptabilisation de passifs supplémentaires, lesquels pourraient être importants. Les passifs estimatifs liés à la restauration environnementale n'ont pas été réduits en fonction de possibles récupérations d'autres tiers potentiellement responsables.

viii) Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être partie à différentes poursuites et autres réclamations. L'issue de ces questions est soumise à une résolution future. L'évaluation de la direction et l'analyse de ces questions indiquent que leur résolution n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Fonds.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

ix) En octobre 2004, le Fonds a reçu un avis officiel de procédures juridiques exigeant la fermeture de la décharge de Lachenaie. La déclaration désigne le procureur général de la province de Québec, représentant la province de Québec, ainsi que le ministre provincial de l'Environnement, le ministre provincial de la Santé et des Services sociaux, le directeur de la santé publique et BFI Usine de triage de Lachenaie Ltée, à titre de défendeurs. L'action sollicite, notamment, une déclaration selon laquelle le décret ainsi que le certificat d'autorisation délivré à l'égard de l'exploitation de la décharge de Lachenaie sont illégaux, nuls et nonavenus. Bien que la direction du Fonds ne soit pas d'avis que cette poursuite sera accueillie, il n'existe aucune assurance qu'une décision à l'égard de cette poursuite, d'appels ultérieurs ou de procédures juridiques n'entraînera pas des modifications au permis d'exploitation actuel, et ces modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Fonds.

x) En novembre 2004, le canton de Greene a interjeté appel d'une autorisation donnée en août 2004 par le Department of Environmental Protection de Pennsylvanie pour une modification du permis de la décharge de Blue Ridge/Chambersburg (« Blue Ridge ») appartenant au Fonds. L'autorisation avait augmenté le volume quotidien moyen d'élimination à Blue Ridge de 857 à 1 450 tonnes (une tonne équivalant à deux mille livres) par jour et le volume quotidien maximal de 1 021 à 2 000 tonnes par jour. L'appel logé devant l'Environmental Hearing Board de l'État de Pennsylvanie désigne le Department of Environmental Protection et IESI Blue Ridge Landfill Corporation comme défendeurs et demande au Environmental Hearing Board de renverser ou d'annuler la modification du permis. Le canton de Greene prétend que l'autorisation de modification du permis par le Department of Environmental Protection est arbitraire et capricieuse, constitue un abus de pouvoir discrétionnaire et est contraire à la loi applicable. Bien que la direction du Fonds ne soit pas d'avis que cette poursuite sera accueillie, il n'existe aucune assurance qu'une décision à l'égard de cette poursuite, d'appels ultérieurs ou de procédures juridiques n'entraînera pas de modifications au permis d'exploitation actuel, et ces modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Fonds.

19. Avantages sociaux futurs

Les éléments du coût des prestations net inclus dans les charges d'exploitation aux états consolidés des résultats sont les suivants :

| | Trimestre terminé le 31 mars 2005 | Trimestre terminé le 31 mars 2004 |
|---|---|---|
| Coût des services rendus au cours de la période | 15 \$ | 13 \$ |
| Intérêts débiteurs | 8 | 7 |
| Rendement prévu de l'actif du régime | (9) | (6) |
| Amortissement de l'actif transitoire | (1) | (1) |
| Amortissement des pertes actuarielles nettes | 2 | 1 |
| Coût des prestations, montant net | 15 \$ | 14 \$ |

20. Instruments financiers

Juste valeur estimative

Au 31 mars 2005 et au 31 décembre 2004, la juste valeur estimative de la dette à long terme s'établissait à environ 109 000 \$ (109 000 \$ au 31 décembre 2004), comparativement à une valeur comptable de 105 000 \$ (105 000 \$ au 31 décembre 2004).

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

Risque de crédit

Le Fonds est assujéti au risque de crédit en raison de son exposition à un seul client aux États-Unis, qui compte pour environ 11,9 % des débiteurs au 31 mars 2005 (néant au 31 décembre 2004).

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds a deux facilités de crédit renouvelables dont le taux d'intérêt est assujéti aux fluctuations du taux préférentiel bancaire, du taux des acceptations bancaires de 30 jours ou du TIOL. Le Fonds couvre une tranche de son taux d'intérêt variable sur son emprunt à terme américain.

Risque de change

Une partie importante des activités commerciales du Fonds est effectuée aux États-Unis et expose par conséquent le Fonds à un risque de change. Le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI, a conclu trois conventions de trois ans à taux unique visant à couvrir son exposition aux taux de change relativement aux sommes à recevoir d'IESI par le Fonds pour financer les obligations de distribution en dollars canadiens aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation. Les conventions de vente de dollars américains et d'achat de 4 500 \$ CA à tous les mois prévoient un taux de change moyen d'environ un dollar et vingt-deux cents, de mars 2005 à février 2008. La direction a l'intention de renouveler périodiquement les conventions à mesure qu'elles échoient.

21. Information sectorielle

Résultat de l'acquisition par le Fonds d'IESI avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a regroupé en un seul secteur géographique le secteur des décharges et de l'énergie avec celui des entreprises de collecte des déchets solides, reflétant ainsi les changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information. Le regroupement permet d'harmoniser les exigences en matière de rapports internes du principal responsable de l'exploitation avec celles des secteurs d'exploitation isolables du Fonds. Par conséquent, le Fonds exerce ses activités dans trois secteurs géographiques distincts : le Canada, le sud des États-Unis et le nord-est des États-Unis. Les secteurs sont pleinement intégrés et comprennent les décharges et la transformation des gaz d'enfouissement en électricité, la collecte et l'élimination de déchets solides non dangereux et de produits recyclables, les activités des stations de transfert, les installations de récupération des matières ainsi que les locations de compacteurs à déchets. L'emplacement géographique distinct de chaque secteur limite le volume et le nombre d'opérations entre les secteurs. Les chiffres correspondants fournis dans le tableau ci-dessous ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par le Fonds pour la période considérée.

Les conventions comptables utilisées dans ces secteurs d'activité sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. Les frais de vente, généraux et administratifs sont répartis entre ces secteurs en fonction de divers facteurs, dont le bénéfice avant les éléments suivants¹⁾. Le Fonds évalue le rendement de chaque secteur en fonction des produits bruts, moins les charges d'exploitation et les frais de vente, généraux et administratifs.

Le Fonds a un client qui représente environ 6,1 % des produits consolidés.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

| | <u>Au 31 mars 2005</u> | <u>Au 31 mars 2004</u> |
|--|------------------------|------------------------|
| <i>Produits bruts</i> | | |
| Canada | 54 363 \$ | 42 175 \$ |
| É.-U. - Sud | 50 890 | - |
| É.-U. - Nord-est | 41 837 | - |
| | <u>147 090</u> | <u>42 175</u> |
| <i>Produits intersociétés</i> | | |
| Canada | - | - |
| É.-U. - Sud | (5 811) | - |
| É.-U. - Nord-est | (6 861) | - |
| | <u>(12 672)</u> | <u>-</u> |
| <i>Produits</i> | | |
| Canada | 54 363 | 42 175 |
| É.-U. - Sud | 45 079 | - |
| É.-U. - Nord-est | 34 976 | - |
| | <u>134 418 \$</u> | <u>42 175 \$</u> |
| <i>Bénéfice avant les éléments suivants¹⁾</i> | | |
| Canada | 18 948 \$ | 14 134 \$ |
| É.-U. - Sud | 7 982 | - |
| É.-U. - Nord-est | 13 145 | - |
| | <u>40 075 \$</u> | <u>14 134 \$</u> |

¹⁾ Le bénéfice avant les éléments suivants représente le bénéfice avant amortissement, intérêts sur la dette à long terme, frais de financement, gain net à la cession d'immobilisations, gain sur instruments dérivés, perte de change, autres charges, impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle.

Au 31 mars 2005

| | Canada | É.-U. - Sud | É.-U. - Nord-est | Total |
|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Immobilisations | 97 086 \$ | 142 013 \$ | 54 669 \$ | 293 768 \$ |
| Écart d'acquisition | 50 889 \$ | 157 214 \$ | 277 802 \$ | 485 905 \$ |
| Total de l'actif | <u>498 837 \$</u> | <u>488 365 \$</u> | <u>795 788 \$</u> | <u>1 782 990 \$</u> |

Au 31 décembre 2004

| | Canada | É.-U. - Sud | É.-U. - Nord-est | Total |
|---------------------|-------------------|-------------|------------------|-------------------|
| Immobilisations | 95 325 \$ | - | - | 95 325 \$ |
| Écart d'acquisition | 50 889 \$ | - | - | 50 889 \$ |
| Total de l'actif | <u>397 670 \$</u> | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> | <u>397 670 \$</u> |

22. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie. Les principales garanties du Fonds sont les suivantes :

Le Fonds a pris des engagements d'indemnisation en vertu de contrats de location visant l'utilisation de plusieurs installations d'exploitation. Aux termes de ces ententes, le Fonds accepte d'indemniser les contreparties contre plusieurs éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, toutes obligations, pertes, poursuites et tous dommages-intérêts ainsi que l'existence de substances dangereuses survenant pendant ou après la durée du contrat. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que le Fonds doive dédommager les contreparties. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

Une indemnisation a été accordée à tous les fiduciaires et administrateurs ou dirigeants du Fonds et de ses filiales contre divers éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnés par leur association avec le Fonds et ses filiales, sous réserve de certaines restrictions. Le Fonds a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et dirigeants, afin de réduire le coût de toute poursuite ou action en justice potentielle future. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée occupe un poste de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant du Fonds. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

Le Fonds a reçu des indemnisations pour la réception de substances ou déchets dangereux, toxiques ou radioactifs, et a accordé des indemnisations à des tierces parties pour la mise en décharge connexe. Les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux définissent ce qu'est une substance ou un déchet dangereux, toxique ou radioactif. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que le Fonds doive dédommager les contreparties ou soit dédommagé par elles. Les modalités de l'entente ne sont pas explicitement définies et le montant maximal éventuellement payable ou remboursable ne peut être raisonnablement estimé.

Dans le cadre d'une entente avec la collectivité réceptrice entre le Fonds et la ville de Seneca Falls dans l'État de New York, où la décharge Seneca Meadows est située, le Fonds a accepté de garantir la valeur de marché de quelques propriétés dans une certaine périphérie de la décharge, en accord avec un programme de protection de la valeur des propriétés incorporé à l'entente. En vertu de ce programme, le Fonds devra assumer la différence entre le montant de la vente et la valeur de marché hypothétique des propriétés, en supposant qu'un agrandissement de la décharge autorisé dans le passé n'ait pas été approuvé, le cas échéant. Le Fonds estime qu'il n'est pas possible de déterminer l'engagement conditionnel découlant des garanties du programme, mais il ne croit pas que cela aura un effet important sur la situation financière ou les états des résultats consolidés. En date du 31 mars 2005, ni le Fonds ni IESI n'a été tenu d'indemniser aucun propriétaire en vertu du programme de protection de la valeur des propriétés.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des conventions d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui l'engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'impartition, des contrats de location, des conventions de prise ferme et des contrats d'agents, des contrats liés aux technologies de l'information et des contrats de services. En vertu de ces ententes, le Fonds peut être tenu d'indemniser les autres parties contre des pertes subies par ces dernières par suite de fausses déclarations ou d'infractions à la réglementation ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de l'opération. Les modalités de ces indemnisations ne sont pas expressément définies, et le montant maximal de tout remboursement potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche le Fonds d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les montants par part de fiducie)

futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Par le passé, le Fonds et son prédécesseur n'ont pas effectué de paiements considérables en vertu de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés relativement à ces ententes.

Le Fonds a été indemnisé à l'égard de diverses questions environnementales, immobilières et autres, y compris à l'égard de passifs d'impôts et d'autres éléments qui existaient le 30 juin 2000 ou auparavant. Les modalités et le montant des remboursements éventuels varient selon la question sur laquelle porte l'indemnisation.

23. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 21 avril 2005, le Fonds a conclu quatre swaps de taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en avril 2009, avec quatre institutions financières. Une tranche de 40 000 \$ US du nouvel emprunt à terme à taux variable a été convertie en taux fixes de 4,22 %, de 4,24 %, de 4,25 % et de 4,29 %, majorés d'une marge TIOL allant de 1,75 % à 3,50 %.

Du 1^{er} avril 2005 au 4 mai 2005, 551 actions privilégiées de participation ont été échangées contre des parts de fiducie du Fonds.

24. Chiffres correspondants

Certains montants des exercices précédents ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.